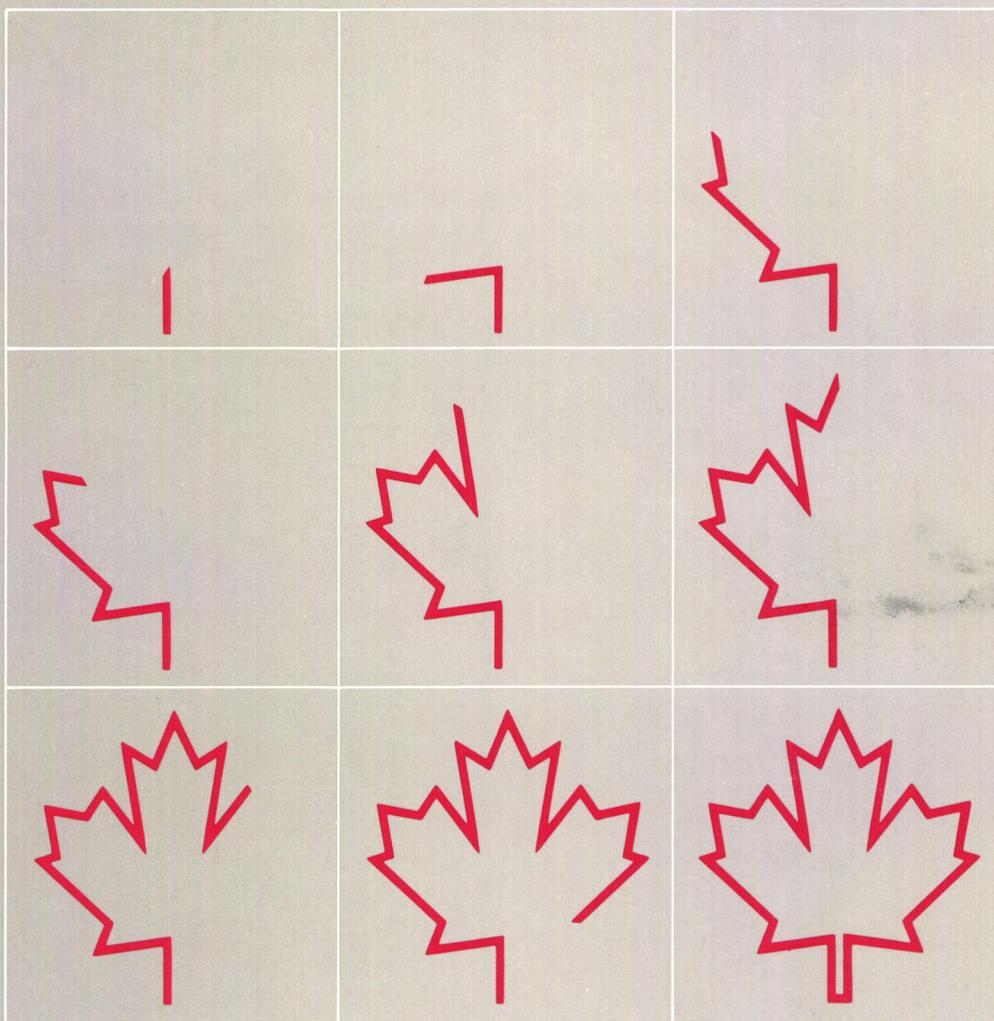


CAISI
1977

CONSULTATION SEULEMENT



SECRETARIAT D'ÉTAT

Rapport annuel pour l'année
se terminant le 31 mars 1977

P.G. - BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1977

N° de cat.: S1-1977

ISBN: 0-662-01189-9

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Cadres supérieurs du Secrétariat d'État en date du 31 mars, 1977	2
Organigramme	3
Organismes fédéraux rattachés au Secrétariat d'État	4
Secteur des affaires culturelles	5
Direction générale des arts et de la culture	6
Direction générale de l'aide à l'éducation	18
Direction générale des programmes de langues	24
Bureau des traductions	30
Direction des groupes minoritaires de langue officielle	34
Secteur de la citoyenneté et du civisme	41
Direction générale de la politique	45
Direction générale des programmes	
Direction de la participation des citoyens	46
Direction des citoyens autochtones	51
Direction des programmes de promotion de la femme	55
Direction du multiculturalisme	58
Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté	63
Direction générale des opérations	
Région du Pacifique	66
Région des Prairies	66
Région de l'Ontario	68
Région du Québec	69
Région de l'Atlantique	70
Secteur de la gestion intégrée	73
Secrétariat du Ministère	74
Direction générale de la planification, des systèmes et des services	75
Direction générale du personnel	79
Direction des services d'information	80
Direction de la vérification financière et du contrôle des opérations	84
État comparatif des recettes et des dépenses	85

INTRODUCTION

Le Secrétariat d'État est chargé des questions liées aux arts et à la culture, à la citoyenneté et au civisme. Il est aussi responsable de l'expansion du bilinguisme en dehors de la Fonction publique fédérale, de l'aide à l'éducation, de la traduction et du protocole officiel. Le présent rapport expose les activités de toutes les directions du Ministère, depuis le 1^{er} avril 1976 jusqu'au 31 mars 1977.

Le portefeuille du Secrétaire d'État comprend également les conseils, sociétés, commissions et autres bureaux dont le nom figure à la page 4, mais ces organismes publient leur propre rapport annuel.

CADRES SUPÉRIEURS DU SECRETARIAT D'ÉTAT

EN DATE DU 31 MARS 1977

Secrétaire d'État: l'honorable John Roberts
Ministre chargé du multiculturalisme: l'honorable John Munro
Sous-secrétaire d'État: André Fortier
Sous-secrétaire d'État adjoint, Affaires culturelles: Peter Roberts
Sous-secrétaire d'État adjoint, Citoyenneté et civisme:
Robert Blain (intérimaire)
Sous-secrétaire d'État adjoint, Gestion intégrée: Gerald Rayner
Sous-secrétaire d'État adjoint, Opérations: Edwin Aquilina

Affaires culturelles

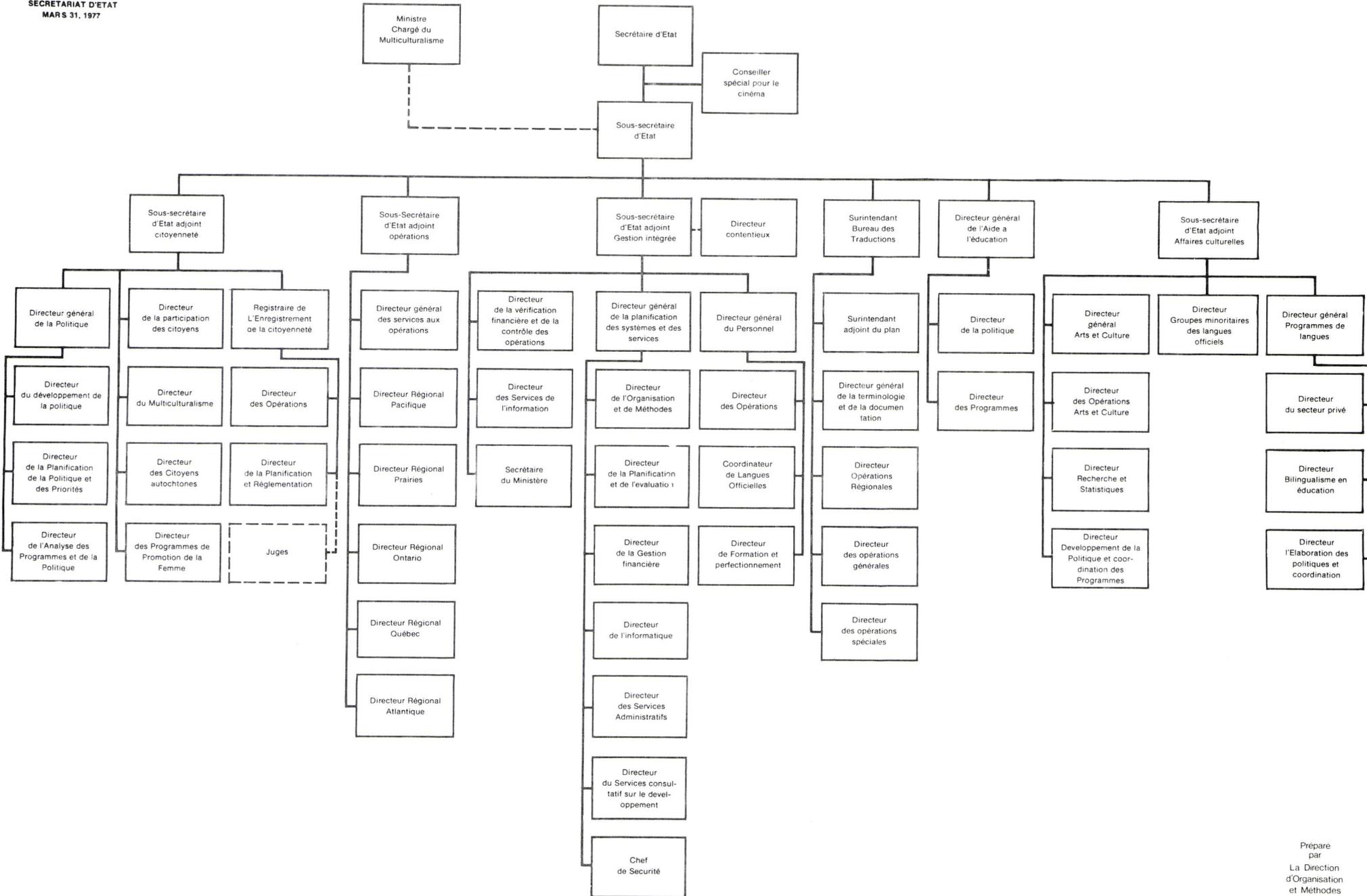
Directeur général, Arts et culture: Warren Langford
Directeur général, Aide à l'éducation: Robert Lachapelle
Directeur général, Programmes de langues: Jane Dobell
Directeur général, Groupes minoritaires de langue officielle:
Gérard Gagné
Surintendant, Bureau des traductions: Paul Larose

Citoyenneté et civisme

Directeur général, Politique: Stewart Goodings
Directeur général, Programmes: Frank Glasgow
Registraire, Citoyenneté canadienne: Robert Nichols
Directeur régional, Pacifique: Max Beck
Directeur régional, Prairies: Edward Sexsmith (intérimaire)
Directeur régional, Ontario: George Cromb
Directeur régional, Québec: Pierre Emond
Directeur régional, Atlantique: Gregory Donovan

Gestion intégrée

Secrétaire du Ministère: Lyse Fournier
Directeur général, Planification, Systèmes et Services: Clement Hobbs
Directeur général, Administration du personnel: Marc Sénécal
Directeur, Service de l'information: Earl McCarthy (intérimaire)
Directeur, Vérification financière et Contrôle des opérations:
Sam Albert



ORGANISMES FÉDÉRAUX RATTACHÉS AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Archives publiques du Canada

Bibliothèque nationale du Canada

Bureau du Commissaire à la représentation

Commission de la Fonction publique

Conseil des arts du Canada

Corporation du Centre national des arts

Musées nationaux du Canada

Office national du film

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

Société Radio-Canada

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DE LA CULTURE

La Direction générale des arts et de la culture a pour but de conseiller le Secrétaire d'État et de l'aider à formuler et à améliorer la politique et les programmes qui permettent d'atteindre les objectifs nationaux en matière d'art et de culture; elle s'efforce également d'encourager les organismes culturels fédéraux à collaborer efficacement à la réalisation de ces objectifs, administre certains programmes mis en oeuvre à l'appui de ces objectifs et, enfin, conseille et seconde le gouvernement pour ce qui touche aux questions de protocole officiel.

La Division de l'élaboration de la politique et celle de la coordination et de l'analyse des programmes sont respectivement responsables de l'élaboration de la politique et de la coordination, avec les organismes culturels fédéraux, des programmes destinés à encourager les activités artistiques et culturelles au Canada. Leur champ d'activité englobe la radiodiffusion, le cinéma, l'édition, les musées et le patrimoine national, les bibliothèques, les arts d'interprétation et les arts plastiques. Elles sont en outre chargées de revoir et d'analyser les prévisions de programmes et les budgets principaux des organismes culturels. Une troisième division est chargée des recherches et, de concert avec Statistique Canada, elle met au point et exécute un programme national de statistiques culturelles. La Division des opérations est chargée pour sa part d'administrer les subventions et les contributions, d'appliquer la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, de diriger le Bureau des festivals du film et de s'occuper des questions de protocole officiel et des événements spéciaux tels que les visites royales.

Voici les grands points du travail de la Direction générale en 1976-1977:

Radiodiffusion

Conformément à la mission du Secrétaire d'État qui est chargé de formuler et d'évaluer la politique en matière de radiodiffusion, aux termes de l'article 4 de la Loi sur le Secrétariat d'État et de la partie III de la Loi sur la radiodiffusion (qui en fait le porte-parole au Parlement de la Société Radio-Canada, l'organisme qui assure le service national de radiodiffusion), des représentants de la Direction générale ont siégé au comité qui, sous la présidence de la Société Radio-Canada, est chargé de surveiller la mise en oeuvre du Plan de rayonnement accéléré, plan destiné à étendre le service national de

radiodiffusion, dans l'une ou l'autre langue officielle, à toutes les localités canadiennes d'au moins 500 habitants.

La Direction a effectué une analyse poussée de la nouvelle législation relative aux télécommunications et étudié ses répercussions sur les responsabilités du Secrétaire d'État envers les aspects culturels de la radiodiffusion. Elle a étudié l'effet de la télévision à péage sur l'épanouissement culturel, et cette question a d'ailleurs servi de thème à l'allocution qu'a prononcée le Secrétaire d'État à l'occasion de la conférence de la Ligue canadienne de la radiodiffusion, à Halifax, les 10, 11 et 12 août 1976. Elle s'est également intéressée à l'industrie du disque et à la situation de la radiodiffusion dans les zones frontalières. Dans le premier cas, la Direction générale a continué de collaborer avec l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Arts plastiques et arts d'interprétation

En 1976-1977, la Direction générale a entrepris des consultations interministérielles dans plusieurs domaines précis, en vue de favoriser davantage le développement culturel. Ainsi, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, avec Statistique Canada et avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, elle a mené une enquête qui permettra de dresser des statistiques nationales sur l'artisanat canadien; le Secrétariat d'État et le ministère de l'Industrie et du Commerce doivent d'ailleurs publier un document commun sur cette question dès 1977-1978.

La Direction générale a également résolu, en collaboration avec le ministère des Finances, un certain nombre de problèmes que soulèvent certains règlements qui s'appliquent aux artistes et aux collectionneurs d'oeuvres d'art, à savoir l'accord relatif aux pièces d'artisanat importées à tarif préférentiel, les modalités de l'impôt sur les gains en capital qui touchent les collectionneurs d'oeuvres d'art et les règlements de la Commission de lutte contre l'inflation qui concernent les dons faits par des sociétés aux organisations d'art, à l'occasion des campagnes de souscription.

De plus, la Direction générale, en collaboration avec le ministère des Transports, a révisé les règlements préjudiciables aux musiciens qui voyagent avec leurs instruments.

Sur la scène internationale, la Direction générale a travaillé en étroite collaboration avec la Commission canadienne pour l'UNESCO à la réalisation d'études communes traitant de l'élaboration des politiques culturelles, projet issu de la conférence d'Helsinki de 1972 qui portait sur les politiques culturelles. Le Secrétariat d'Etat a également continué de faire partie du Comité consultatif du ministère des Affaires extérieures qui s'occupe du Programme d'échanges culturels avec l'étranger grâce auquel des troupes et des artistes canadiens peuvent partir en tournée à l'étranger.

La sensibilisation du public au rôle vital que jouent les arts sur le plan national s'est particulièrement manifestée en 1976-1977 lors de la campagne de lettres menée par la communauté culturelle qui a fortement insisté pour que le Ministère accorde une aide financière appropriée aux arts et plus particulièrement aux orchestres.

Octroi de subventions aux organisations culturelles nationales

Des subventions d'investissement ont été accordées aux termes d'un programme spécial, pour répondre aux besoins des troupes professionnelles tout en contribuant à établir et à entretenir un réseau national d'installations adaptées aux arts d'interprétation. Les subventions servent à construire ou à acheter de nouvelles installations, ou à financer l'équipement fondamental de ces installations comme l'éclairage, la sonorisation, les sièges, les loges, les rideaux de scène et la climatisation, mais ne peuvent servir à l'achat de terrain ni aux dépenses liées à la production comme le coût des décors et des accessoires ou les frais d'exploitation.

Ce programme vise à améliorer les installations destinées aux arts d'interprétation au Canada et à réduire les disparités régionales qui existent dans la qualité et l'accessibilité de ces installations.

Le tableau 1 énumère les organisations qui ont touché des subventions en 1976-1977; quant au tableau 2, il indique le montant des subventions générales de soutien octroyées, au cours de la même année,

aux organisations nationales qui s'occupent des besoins de la communauté artistique et culturelle.

Patrimoine culturel et national

En 1976, la Direction générale a terminé une étude des politiques, activités et programmes fédéraux concernant le patrimoine national et les musées; cette étude, entreprise en 1975, a porté sur 52 ministères et organismes fédéraux qui s'occupent explicitement ou implicitement des questions de patrimoine.

La Direction générale a continué de participer au Comité consultatif fédéral de coordination de la conservation du patrimoine, comité interministériel que le Secrétariat d'État copréside avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord et qui est chargé de considérer les initiatives du gouvernement dans le domaine des lieux et des bâtiments historiques.

Musées

Les représentants officiels de la Direction générale ont également aidé le Secrétaire d'État, en recueillant les renseignements dont il avait besoin sur les Musées nationaux du Canada, autre organisme dont il répond devant le Parlement. Ils ont, entre autres, assuré la liaison avec les musées, révisé et analysé les prévisions de programmes et les budgets principaux de ces derniers et recueilli, en collaboration avec Statistique Canada, des données statistiques au sujet des établissements oeuvrant dans le domaine de la musicologie.

Archives

Le Secrétariat d'État et les Archives publiques du Canada ont entamé les discussions qui doivent conduire à une refonte de la Loi sur les archives publiques. De part et d'autre, on souhaite raffermir le mandat des Archives en matière de gestion des documents publics, de microfilms et d'accessibilité aux diverses sources décrivant la vie canadienne et le développement du pays.

Au cours de l'année 1976-1977, une certaine priorité a été accordée aux archives du film. À la recommandation du Secrétaire d'État, le Cabinet a autorisé la création des Archives nationales du

film, au sein des Archives publiques du Canada. Cette nouvelle collection protégera contre la destruction les films et enregistrements sonores qui ont une valeur historique, sociale et culturelle durable pour les Canadiens. La sélection, l'acquisition et la conservation incluront les films produits ou parrainés par les ministères, sociétés de la Couronne ou organismes fédéraux, et les films produits avec la participation de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et du Conseil des arts du Canada.

Bibliothèques

En 1976-77, des représentants officiels de la Direction générale, en collaboration avec des représentants de la Bibliothèque nationale du Canada, ont acquis, pour la Bibliothèque nationale, la collection Jacob Lowy soit l'une des trois plus importantes collections privées de livres hébraïques rares en Amérique du Nord; cette collection constitue un apport précieux aux ressources que la Bibliothèque nationale offre aux chercheurs et aux érudits qui s'intéressent aux études bibliques et aux études juives.

Des représentants de la Direction générale ont également siégé à un comité interministériel présidé par la Bibliothèque nationale et chargé d'étudier le mémoire sur le système des prêts entre bibliothèques qu'a présenté la Canadian Library Association. La Direction générale a de plus continué d'étudier diverses questions touchant les bibliothèques au Canada, comme la possibilité, pour le gouvernement fédéral, d'accorder une aide financière directe ou indirecte aux bibliothèques publiques.

Biens culturels mobiliers

Le bill C-33, Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, a obtenu la sanction royale le 19 juin 1975. Publiée dans le numéro 9 du Volume 1 de la Gazette du Canada, Partie III, la Loi entrera en vigueur à une date qui sera fixée par proclamation; toutes les questions relatives à l'administration de la Loi relèveront alors de la compétence du Secrétaire d'État.

Cinéma

Afin de donner plus de poids aux mesures annoncées par le Secrétaire d'État en 1975 en vue d'encourager le secteur privé à

investir dans la production de films canadiens, la déduction de 100 p. cent pour amortissement, réservée jusque-là aux investissements dans les longs métrages canadiens, a été élargie de façon à comprendre, en 1976-1977, les bandes vidéo et les films canadiens, quel que soit leur métrage. De plus, la déduction de base pour amortissement qui s'applique aux bandes vidéo et aux films étrangers a été réduite à 30 p. cent.

Au cours de l'année, le Secrétaire d'État a donné son approbation finale à trois demandes déposées aux termes de l'accord de coproduction entre le Canada et la France, et une approbation provisoire à six autres demandes déposées en vertu de l'entente qui existe entre le Canada et le Royaume-Uni. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, qui est chargée des aspects opérationnels de la mise en oeuvre officielle de la coproduction, a entrepris avec l'Allemagne des négociations préliminaires qui devraient mener, l'an prochain, à l'adoption d'un nouvel accord de coproduction.

Dans son premier rapport sur la formule de quotas volontaires implantée en 1975 par le Secrétaire d'État pour assurer une diffusion plus large des longs métrages canadiens, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne s'est dit raisonnablement satisfaite des résultats; Famous Players et Odeon ont tous deux déployé de réels efforts pour accroître le nombre de jours de projection desdits longs métrages. On s'attend à ce qu'au cours de la deuxième année du programme, un plus grand nombre de cinémas y participent, ce qui devrait permettre à des spectateurs de toutes les régions du pays de voir des longs métrages canadiens.

L'étude de l'industrie cinématographique au Canada, que le Bureau des conseillers en gestion a réalisée pour le compte du Ministère, a été terminée au cours de l'année et mise à la disposition des membres de l'industrie et du grand public; le document de 400 pages fait actuellement l'objet de discussions, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

En 1976, le cinéma canadien a remporté 66 prix; le Bureau des festivals du film, qui fait partie de la Direction générale, a coordonné la participation de 534 films canadiens à 108 festivals dont 54 étaient des concours.

Le gouvernement canadien lui-même a reçu un prix. En effet, au festival international du cinéma de Nyon (Suisse) qui s'est déroulé du 16 au 23 octobre 1976, le Canada a eu droit à une Mention spéciale du jury international "pour l'ensemble de la sélection et pour la rétrospective" du cinéma direct "dont la haute tenue tient tant à la qualité et à la compétence des cinéastes canadiens qu'à l'aide financière de l'Etat"; la rétrospective avait été préparée par les Archives nationales du film à la demande du Bureau des festivals du film.

Projets spéciaux du Bureau

Festival de Cannes: mai 1976

Le Bureau des festivals du Film a réalisé l'important travail de promotion et de coordination sur les plans culturel et commercial. Le film canadien METAMORPHOSIS de Barry Greenwald a obtenu la Palme d'or (grand prix) dans la catégorie courts métrages.

Semaine du cinéma canadien: Scandinavie(Copenhague, Stockholm, Oslo), septembre 1976

Semaine du cinéma culturel canadien organisée par la Division des affaires culturelles du ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec le Bureau des festivals du film et les Archives nationales du film.

Rétrospective du cinéma direct canadien: Festival international du cinéma, Nyon, octobre 1976.

Semaine du cinéma culturel organisée par le Bureau des festivals du film avec l'aide des Archives nationales du film.

Hommage aux cinéastes indépendants de la côte ouest du Canada:

Festival international du film, Edimbourg, août 1976.

Participation organisée par le Bureau des festivals du film de concert avec la Cinémathèque de la côte ouest.

MIFED: Marché international du film de Milan, octobre 1976.
Aide accordée aux distributeurs de films canadiens pour la première année; participation organisée par le Bureau des festivals du film avec la collaboration et l'appui de la S.D.I.C.C.

Le Bureau s'occupe des demandes de visas d'exportation et de certificats relatifs aux déductions pour amortissement; qui relèvent du Secrétaire d'État. Il a également conçu et dressé la "Liste des films dits à contenu culturel", que mentionnent un certain nombre d'accords culturels conclus entre le Canada et d'autres pays. Ces accords prévoient un dégrèvement fiscal de 10 p. cent sur la vente à l'étranger des films qui figurent sur la liste et qui sont importants sur le plan culturel.

Édition

Le bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, déjà approuvé l'année dernière par la Chambre des communes, a reçu la sanction royale au mois de juillet 1976. La première partie de la Loi est entrée en vigueur immédiatement; elle supprime les cas d'exception qui existaient jusqu'alors dans la Loi de l'impôt sur le revenu; par conséquent, seules les dépenses de publicité dans les journaux et périodiques canadiens sont déductibles à titre de dépenses admissibles. La deuxième partie de la Loi relève de la compétence du ministère des Communications et se rapporte à la radiodiffusion.

Le Ministère a maintenu son aide financière à l'exportation du livre canadien. L'Association pour l'exportation du livre canadien et ses trois filiales oeuvrant sur les marchés britannique, américain et français ont reçu une contribution financière totale de \$300 000 pour l'exercice 1976-1977.

Le Bureau des conseillers en gestion du ministère des Approvisionnements et Services a remis, en juillet 1976, le texte de son étude sur l'édition canadienne. Le Ministère a aussitôt entrepris des

consultations auprès des diverses associations d'éditeurs sur les constatations et sur les conclusions du rapport, afin de rechercher dans quel sens orienter dorénavant la politique d'aide à l'édition.

Division de la recherche et des statistiques

En 1976-1977, la Division de la recherche et des statistiques a consacré beaucoup de temps, de concert avec la Division de l'éducation, des sciences et de la culture de Statistique Canada, à préparer un plan à long terme concernant l'élaboration d'un programme national de statistiques culturelles, qui aidera tous les décisionnaires à quelque échelon qu'ils soient. Il s'agit de mettre sur pied ou d'améliorer quelque 16 projets ou enquêtes au cours des cinq prochaines années, et de parapher une entente officielle qui transférera à Statistique Canada les responsabilités opérationnelles et financières, tout en laissant au Secrétariat d'État la responsabilité et le contrôle de la planification et des priorités du programme.

Il s'agit d'un plan quinquennal particulier qui prévoit le raffinement et l'élargissement des études déjà existantes sur le livre et l'édition sur la production, la distribution et l'exploitation de films sur les musées, les galeries et les institutions apparentées sur les organismes qui s'occupent des arts d'interprétation et sur les bibliothèques. En outre, il prévoit la tenue de nouvelles études sur le disque, sur la radiodiffusion, sur la presse, sur le livre, sur les créateurs et les interprètes, sur les services culturels, sur l'éducation et les arts, sur les dépenses gouvernementales en matière de culture, et sur les activités culturelles de la population canadienne. Étant donné que ces études sont axées sur des objectifs nationaux, des consultations intensives continueront d'avoir lieu avec ceux à qui elles sont destinées et avec ceux pour qui elles sont préparées, de manière à préciser les objectifs et la forme des enquêtes, et à mettre au point les questionnaires eux-mêmes.

On a analysé au cours de l'année les résultats de l'importante enquête sur les loisirs au Canada, réalisée afin de compléter l'Enquête sur la population active menée par Statistique Canada en octobre 1975; par la suite, un rapport et un résumé ont été publiés. Le questionnaire contenait 140 variables réparties en six groupes:

-Participation aux activités de loisirs (télévision, radio, artisanat, etc.);

-
- Inscription à des cours officiels durant les heures de loisir (musique, ballet, etc.);
 - Participation active à des spectacles ou représentations durant les heures de loisir (ballet, expositions d'artisanat);
 - Fréquentation d'expositions culturelles (musées, zoos, bibliothèques);
 - Assistance à des spectacles sur scène (cinéma, danse, etc.);
 - Données socio-démographiques.

La question typique contenait ces éléments:

- Rythme de participation au cours des 12 derniers mois;
- Nombre d'heures consacrées à l'activité (ou nombre de visites effectuées) au cours d'une semaine typique de juillet-août 1975;
- Mêmes données pour septembre-octobre 1975.

Ainsi, l'enquête permet de comparer deux périodes et d'estimer quel écart on peut constater dans la façon d'utiliser ses loisirs entre l'été et l'automne.

En 1976-1977, la Division a entrepris son premier programme de recherches d'envergure: quelque 20 projets, dont la plupart ont été confiés au secteur privé. Les principaux domaines d'activité étaient les suivants:

- Achèvement et traduction des importants rapports sur les industries du cinéma et de l'édition au Canada;
- Constitution d'un inventaire fédéral des activités nationales dans le domaine du patrimoine;
- Analyse des effets de l'introduction possible de la télévision à péage au Canada;
- Analyse des aspects de la fiscalité fédérale qui intéressent le milieu artistique au Canada;

-
- Évaluation du programme de subventions d'investissement aux troupes professionnelles de la scène;
 - Préparation d'un guide fiscal destiné aux spécialistes des arts plastiques;
 - Lancement d'une étude visant à l'élaboration d'une politique fédérale d'aide aux organismes nationaux dans le domaine culturel;
 - Lancement d'un important programme de recherches sur les aspects économiques des arts d'interprétation au Canada;
 - Début d'une grande enquête sur les artisans au Canada.

Protocole officiel

La Section du protocole officiel, de l'hospitalité et des conférences a contribué à organiser la visite de Sa Majesté la Reine en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, puis aux jeux de la XXI^e Olympiade qui ont eu lieu à Montréal en juillet 1976. Elle a commencé à préparer la prochaine visite de Sa Majesté à Ottawa en 1977 à l'occasion du 25^e anniversaire de son couronnement ainsi que la visite qu'effectuera son Altesse royale le Prince de Galles en Alberta à l'occasion du centenaire de la signature du traité n^o 7.

Le Secrétaire d'État a été l'hôte du ministre d'État à l'Information et à la Radiodiffusion de l'Inde, à l'occasion d'une courte visite de ce dernier à Ottawa lors du festival du film indien; les dispositions relatives à cette visite avaient été prises en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne de l'Institut canadien du film. La Section a également pris part à la première semaine du cinéma canadien tenue en U.R.S.S., et a contribué à organiser les funérailles de M. Réal Caouette, député et chef du parti du Crédit social, qui ont eu lieu à Rouyn (Québec), le 21 décembre 1976. Un message de félicitations de Sa Majesté la Reine a été envoyé à plus de 5 000 couples qui ont célébré leurs 60 ans (ou plus) de mariage et à quelque 1 100 Canadiens âgés de 100 ans ou plus.

Au cours de l'année, les révisions des Instructions aux lieutenants-gouverneurs ont été approuvées par le moyen d'un décret du Conseil, annulant les Instructions de 1887.

Après une prorogation, un lieutenant-gouverneur dispose maintenant de six mois pour envoyer au Secrétaire d'État un exemplaire de toute loi adoptée au cours de la session provinciale; toute loi provinciale révisée ou rejetée par le gouverneur en conseil doit être promulguée par le lieutenant-gouverneur de la province concernée; le lieutenant-gouverneur ne doit pas quitter le Canada dans l'exercice de ses fonctions sans avoir obtenu l'autorisation du Secrétaire d'État à cet égard.

Événements spéciaux

Sur ordre du Premier Ministre, le Comité interministériel des anniversaires de 1977 a été formé, qui a recommandé la mise en oeuvre d'un programme d'activités destiné à marquer le 25^e anniversaire du couronnement de la Reine, le 25^e anniversaire de la nomination du premier gouverneur général né au Canada et le 10^e anniversaire de l'Ordre du Canada. Deux sous-comités ont été chargés d'étudier respectivement le modèle de la version canadienne de la médaille du 25^e anniversaire, et les modalités d'attribution de ladite médaille.

Le Premier Ministre, M. Pierre-Elliot Trudeau, a dévoilé, en face de l'édifice de la Cour suprême du Canada le 15 octobre 1976, une statue de l'ancien Premier Ministre Louis Saint-Laurent, oeuvre d'Elek Imredy, sculpteur de Vancouver; des membres de la famille de M. Saint-Laurent et des représentants des deux Chambres du Parlement et du corps diplomatique ont assisté à la cérémonie.

Pour commémorer la visite de la Reine au Canada à l'occasion de l'ouverture des Jeux olympiques de 1976, on est en train de mouler une réplique, grandeur nature, en bronze, du bouclier olympique de Tait Mackenzie, qui sera placée à un endroit qui reste encore à déterminer.

Pour commémorer le tricentenaire de Kingston, le gouvernement fédéral a fait don à la ville d'une sculpture de l'artiste torontois Ted Beiler laquelle a été dévoilée, à Kingston, au bord de l'eau, par le Secrétaire d'État le 18 juin 1976.

Tableau 1 Subventions d'investissement aux arts
d'interprétation (1976-1977)

	\$
Théâtre Adelaide Court/Cour Adélaïde - Toronto	75 640
Anna Wyman Dance Theatre - Vancouver	7 500
Théâtre Citadel.- Edmonton	500 000
Théâtre City Stage - Vancouver	16 000
Contemporary Dancers - Winnipeg	26 000
Factory Theatre Lab - Toronto	10 000
Théâtre Globe - Regina	6 527
Théâtre Grand - London	500 000
Théâtre Orpheum - Vancouver	833 333
Festival Shaw - Niagara-on-the-Lake	125 000
Théâtre Tamhanous - Vancouver	145 000
Théâtre Tarragon - Toronto	25 000
Théâtre 5 - Kingston	10 000
Young People's Theatre - Toronto	350 000
Total:	\$ 2 630 000

Tableau 2 Subventions de soutien (1976-1977)

	\$
Ligue canadienne de la radiodiffusion	42 000
Conférence canadienne des arts	205 000
Conseil canadien de l'artisanat	70 000
Community Music School of Greater Vancouver	111 111
Fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération	870 000
Subvention à la province de Terre-Neuve à l'occasion du 25 ^e anniversaire (1949-1974) de son entrée dans la Confédération	600 000
Association pour l'exportation du livre canadien	300 000
Total	\$ 2 198 111

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE À L'ÉDUCATION

Au cours de l'année, la Direction de l'aide à l'éducation a non seulement administré le programme des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire, décrit ci-dessous, mais elle a de plus continué à effectuer des recherches et des analyses pour le compte du Secrétaire d'Etat qui est chargé de coordonner l'élaboration, la formulation, la mise en oeuvre et l'analyse des politiques et programmes fédéraux en matière d'éducation. Parmi les travaux importants réalisés dans ce secteur, mentionnons une évaluation d'ensemble de l'aide que le gouvernement fédéral accorde aux provinces pour l'enseignement postsecondaire en vertu des ententes qui doivent prendre fin le 31 mars 1977, ainsi qu'une étude de l'aide aux étudiants et d'autres projets connexes.

Au cours de l'année, la Direction a travaillé en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, notamment le ministère des Finances, Santé et Bien-être social Canada et le Bureau du Conseil privé, en vue d'en arriver à la conclusion de nouvelles ententes relatives aux contributions que verse le gouvernement fédéral aux provinces au titre de leurs programmes de santé et d'enseignement postsecondaire. Dans le cadre des nouvelles ententes conclues, le Secrétaire d'Etat rencontrera à différents intervalles le Conseil des ministres de l'Education afin de discuter de questions d'intérêt national dans le domaine de l'éducation, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire. Par ce moyen, le gouvernement fédéral pourra faire part de ses vues aux provinces sur plusieurs questions nationales importantes, tout en respectant leur compétence constitutionnelle dans le domaine de l'éducation. Plusieurs rencontres de ce genre ont déjà eu lieu au cours de l'année; elles ont permis d'aborder des questions comme la place des langues officielles dans l'enseignement et tout le problème de l'aide aux étudiants.

La Direction générale de l'aide à l'éducation a considérablement élargi son travail de liaison et de coordination cette année. Elle a continué à entretenir de fréquents contacts avec les universitaires et les organisations nationales à propos des questions touchant l'éducation et elle a redoublé d'activité sur le plan des relations fédérales-provinciales et des relations internationales.

Au niveau fédéral-provincial, la Direction générale a partagé diverses activités avec les autorités provinciales en matière d'éducation.

Sur la scène internationale, la Direction générale de l'aide à l'éducation a continué de collaborer avec le ministère des Affaires extérieures pour assurer une participation efficace du Canada aux rencontres internationales portant sur l'enseignement. Elle a accompli un travail considérable pour préparer les réunions de grandes organisations internationales et de leurs organismes, en particulier celles de l'O.C.D.E., de l'UNESCO et du Secrétariat pour les pays du Commonwealth. Les représentants de la Direction générale ont joué un rôle actif au sein des délégations canadiennes au Comité de l'éducation de l'O.C.D.E., au Groupe de travail commun sur l'éducation et la vie active de l'O.C.D.E., au Comité spécial de l'UNESCO sur l'éducation des adultes, à la conférence du Commonwealth sur l'éducation, et pour la

préparation de la Conférence générale de l'UNESCO. De plus, la Direction générale a parrainé deux études de cas sur l'éducation des adultes, qui ont été confiées à des spécialistes du secteur privé dans le cadre de la contribution du Canada au Projet de l'éducation récurrente de l'O.C.D.E.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'aide à l'éducation s'est appliquée à donner des réponses à jour aux très nombreuses questions que lui ont adressées les étudiants, le monde enseignant et le grand public.

Dans le domaine de la recherche, Statistique Canada a entrepris une enquête par sondage auprès de quelque 100 000 étudiants ayant fréquenté des établissements de niveau postsecondaire en 1975 au Canada. L'enquête visait à réunir des données précises pouvant servir à l'analyse des écarts de fréquentation des établissements postsecondaires. Le questionnaire englobait toute une gamme de sujets, notamment les caractéristiques démographiques des étudiants, leur revenu et leurs dépenses, ainsi que le niveau de scolarité et le revenu de leurs parents. Les principaux résultats de l'enquête ont été exposés dans un rapport intitulé Quelques caractéristiques des étudiants du niveau postsecondaire au Canada et qui a été rendu public en janvier 1977. On peut se procurer des exemplaires du rapport auprès de la Direction générale de l'aide à l'éducation.

Paiement de rajustement pour l'enseignement postsecondaire

Ces paiements sont prévus à la partie VI de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, laquelle a remplacé la Loi de 1967 sur le même sujet. Aux termes de la loi de 1967, chaque province recevait, pour l'année 1967-1968, un transfert de fonds égal à \$15 par habitant de la province jusqu'à concurrence de 50 p. cent des dépenses de fonctionnement affectées dans la province aux études postsecondaires. Pour les années suivantes, les provinces auxquelles s'appliquait la formule des 50 p. cent ont conservé leur droit aux transferts calculés d'après cette méthode, tandis que les provinces auxquelles s'appliquait le régime du paiement par habitant (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick) devaient jouir d'une augmentation annuelle du transfert, proportionnelle à la hausse des dépenses de fonctionnement admissibles prévues pour l'enseignement postsecondaire dans l'ensemble des provinces, et ce, jusqu'à ce que l'autre formule devienne plus avantageuse.

La partie VI de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces maintient les deux formules de base pour le calcul de ces paiements, mais fixe une limite annuelle de 15 p. cent au taux d'accroissement de la contribution fédérale totale. La Loi de 1972 prévoyait au départ que les paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire se poursuivraient jusqu'aux années financières se terminant en 1973 et en 1974. En décembre 1973, les dispositions de la partie VI de la Loi ont été prorogées sans modification pour une autre période de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 1977.

La contribution fédérale aux provinces pour l'enseignement postsecondaire comporte deux volets: une réduction du revenu fédéral relative à l'enseignement postsecondaire et les paiements connexes de péréquation et de garantie, et deuxièmement des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire destinés à porter pour chaque province le transfert total au niveau auquel cette province a droit aux termes de la partie VI de la Loi. Alors que les paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire sont calculés et versés aux provinces par le Secrétariat d'Etat, c'est le ministère des Finances qui applique les dispositions concernant la réduction du revenu fédéral et les paiements de péréquation et de garantie qui s'y rapportent.

En 1976-1977, les provinces ont reçu des avances totalisant \$648 millions au titre des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire. On trouvera au Tableau 3 la ventilation de ces avances par province, ainsi qu'une estimation des dépenses de fonctionnement admissibles, de la contribution fédérale totale aux termes de la partie VI de la Loi et de la réduction du revenu fédéral pour l'enseignement postsecondaire.

Le montant des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire, versé à chaque province depuis 1967-1968, figure au Tableau 4. Jusqu'à l'année 1976-1977 incluse, le Secrétariat d'Etat a versé aux provinces un total de \$4 178 465 000 en paiements de rajustement.

Tableau 3 - Paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

<u>Province</u>	<u>Dépenses de fonctionnement admissibles estimatives *</u>	<u>Contribution fédérale estimative**</u>	<u>Réduction estimative du revenu fédéral ***</u>	<u>Avances autorisées pour 1976-1977</u>
Terre-Neuve	55 522	30 988	24 256	6 732
Île-du-Prince-Édouard	8 566	6 786	5 294	1 492
Nouvelle-Écosse	116 000	57 502	36 246	21 256
Nouveau-Brunswick	63 460	38 469	29 731	8 738
Québec	1 212 300	602 023	266 381	335 642
Ontario	1 306 500	611 890	422 031	189 859
Manitoba	128 436	64 218	44 741	19 477
Saskatchewan	114 877	57 035	42 069	14 966
Alberta	275 134	136 930	97 927	39 003
Colombie-Britannique	291 000	131 297	119 761	11 536
Total	3 571 795	1 737 137	1 088 437	648 700

* Prévisions présentées par les gouvernements provinciaux en février 1976

** Chiffres basés sur ceux de la colonne (1) mais tenant compte de l'augmentation annuelle de la contribution fédérale limitée à 15 p. cent.

*** Réduction du revenu fédéral relative à l'enseignement postsecondaire et paiements connexes de péréquation et de garantie, selon l'estimation faite par le ministère des Finances en février 1976.

Les chiffres étant arrondis, leur addition ne donne peut-être pas exactement le total indiqué.

Tableau 4 - Paiements de rajustements aux provinces * pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

<u>Province</u>	<u>1967-1968</u>	<u>1968-1969</u>	<u>1969-1970</u>	<u>1970-1971</u>	<u>1971-1972</u>	<u>1972-1973</u>	<u>1973-1974</u>	<u>1974-1975</u>	<u>1975-1976</u>	<u>1976-1977</u>
Terre-Neuve	2 101	2 924	4 058	5 836	6 875	6 316	5 734	5 012	4 705	6 732
Île-du-Prince-Édouard	1 078	641	962	1 341	1 447	1 430	1 329	1 135	1 074	1 492
Nouvelle-Écosse	7 694	10 064	13 480	16 802	19 287	20 591	18 486	19 421	19 201	21 256
Nouveau-Brunswick	2 584	3 657	5 103	7 590	8 241	8 047	7 616	6 610	5 905	8 738
Québec	64 719	75 386	97 621	133 414	167 970	165 242	176 070	216 609	211 114	335 642
Ontario	51 310	81 911	105 505	143 755	162 904	161 744	153 637	142 685	164 473	189 859
Manitoba	7 772	10 740	12 541	17 711	19 343	19 236	17 699	15 925	17 875	19 477
Saskatchewan	12 316	10 766	12 899	15 244	15 625	16 021	16 440	13 231	11 798	14 966
Alberta	23 914	29 808	38 866	54 069	60 793	53 745	53 070	52 515	42 641	39 003
Colombie-Britannique	<u>9 015</u>	<u>11 285</u>	<u>11 878</u>	<u>19 048</u>	<u>22 197</u>	<u>19 288</u>	<u>14 320</u>	<u>16 023</u>	<u>3 360</u>	<u>11 536</u>
LES 10 PROVINCES**	182 503	237 182	302 913	414 810	484 682	471 660	464 701	489 166	482 146	648 700

* Les chiffres représentent le total des avances mensuelles versées au cours de l'année en question et des recouvrements ou des paiements supplémentaires faits ultérieurement, à l'égard de cette année. Ces chiffres peuvent être modifiés du fait des changements apportés au chiffre définitif de la réduction du revenu fédéral, et de la vérification finale des dépenses de fonctionnement admissibles.

** Les chiffres étant arrondis, leur addition ne donne peut-être pas exactement le total indiqué.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE LANGUES

La Direction générale des programmes de langues est chargée de promouvoir le bilinguisme à l'extérieur de la Fonction publique fédérale, mais dans les limites de la politique et des programmes du gouvernement fédéral en matière de langues officielles, lesquels découlent des recommandations qu'a faites en 1969 la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

En 1976-1977, les objectifs du programme étaient ceux-là mêmes qui ont été fixés lors de la création de la Direction générale en 1970, c'est-à-dire, encourager l'apprentissage et l'utilisation des deux langues officielles dans la société canadienne et assurer leur égalité.

Entre 1970-1971 et 1976-1977, le Ministère a versé aux provinces, grâce à son Programme de bilinguisme dans l'enseignement, quelque \$575 millions en paiements calculés selon une formule donnée, en vertu d'une entente fédérale-provinciale signée en 1970 et renouvelée en 1974 pour une période quinquennale se terminant le 31 mars 1979. Dans l'ensemble, ces fonds servent à payer une partie du coût de l'enseignement du français langue seconde et du français langue de la minorité dans les neuf provinces où l'anglais est la langue de la majorité, de l'anglais langue seconde et de l'anglais langue de la minorité au Québec, où le français est la langue de la majorité.

Ainsi que l'annonçait le discours du Trône du 15 octobre 1976, l'exercice financier 1976-1977 a vu le début d'un effort nouveau portant sur la jeunesse; ainsi, la grande majorité des crédits des programmes de langues officielles affectés à l'extérieur de la Fonction publique a servi à augmenter, dans les écoles, les possibilités d'apprentissage des langues officielles. Grâce aux "paiements calculés selon une formule donnée", qui sont fondés sur divers critères, le Ministère a versé aux provinces \$133 millions pour couvrir une partie du coût de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde dans les écoles, deux domaines de compétence provinciale.

En 1976-1977, \$10,7 millions supplémentaires ont été versés aux termes du programme des projets spéciaux, programme dont les frais sont partagés à 50 p. cent avec les provinces et qui est destiné à encourager la mise en oeuvre de projets novateurs et expérimentaux dans le domaine du bilinguisme dans l'enseignement.

Parmi les autres programmes pour la jeunesse qu'administre la Direction générale, on compte les cours d'été de langue seconde, le programme des bourses d'études et celui des moniteurs de langue seconde.

Le bilinguisme dans l'enseignement

Paielements calculés selon une formule donnée

Depuis l'entrée en vigueur de la première entente fédérale-provinciale signée en 1970, le Secrétariat d'État a versé aux provinces, à partir de cinq critères différents, environ \$575 millions dont \$133,1 millions pour la seule année 1976-1977.

Le programme de bilinguisme dans l'enseignement vise à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde (l'anglais au Québec et le français dans le reste du Canada), à tous les niveaux.

Les autorités fédérales ont déjà commencé à négocier avec les provinces le renouvellement de l'entente fédérale-provinciale après le 31 mars 1979, avec l'intention de faire progresser encore davantage ce secteur.

L'actuelle entente a eu comme conséquence de faire croître considérablement la participation des jeunes Canadiens aux programmes favorisant l'apprentissage de la langue seconde dans les écoles élémentaires.

Dans les neuf provinces anglophones, la proportion des élèves du niveau élémentaire qui suivent des cours de français, langue seconde, est passée, approximativement, de 29 p. cent en 1970-1971 à 39 p. cent en 1975-1976; au cours de la même période, le temps consacré à l'apprentissage de la langue seconde a également augmenté passant d'environ 6,3 p. cent, en 1970-1971, à approximativement 7,9 p. cent en 1975-1976, de la semaine scolaire.

Un programme en particulier, celui des cours de français intensifs au niveau élémentaire, a obtenu un tel succès que presque toutes les provinces en offrent maintenant un.

Au niveau secondaire, hélas, la situation n'est pas aussi encourageante; en effet, dans les neuf provinces anglophones, la proportion d'élèves qui suivaient des cours de français, langue seconde, est tombée de 56 p. cent environ en 1970-1971 à approximativement 41 p. cent en 1975-1976. Cependant, au cours de la même période, le pourcentage réel de temps consacré à apprendre la langue seconde est passé d'environ 11,7 p. cent à approximativement 12,5 p. cent de la semaine scolaire.

L'enseignement dans la langue de la minorité, pour sa part, subit une évolution inverse. Ainsi, dans les neuf provinces anglophones, les inscriptions ont légèrement diminué au niveau élémentaire mais augmenté au niveau secondaire, entre 1970-1971 et 1975-1976.

Il ne faut toutefois pas séparer ces tendances d'autres facteurs comme le déclin des naissances et la diminution de la population d'âge scolaire qui en résulte, le fait que le français ne soit plus une matière obligatoire au niveau secondaire et le fait que le français ne soit pas l'une des conditions d'admissibilité aux universités.

Projets spéciaux

Le programme des projets spéciaux, auquel toutes les provinces et les deux territoires participent, a obtenu un franc succès. Ainsi, au cours de l'année financière 1976-1977, 130 projets axés sur les langues ont été financés à même un budget de \$10,7 millions; la grande diversité des projets reflète les besoins, priorités et stades de développement différents de chaque province et territoire.

Entre autres projets, on compte la production d'émissions de télévision éducatives en français, langue de la minorité, et en français, langue seconde, en Ontario, un projet pilote de cours de

français intensifs à Port-au-Port (Terre-Neuve), des services dispensés aux jeunes francophones sourds du Nouveau-Brunswick, la production d'une "boîte à idées" destinée à aider les élèves anglophones des écoles élémentaires de la Colombie-Britannique à apprendre le français, la formation des enseignants au Manitoba et l'octroi de subventions à une faculté de droit coutumier à l'intention des étudiants francophones de l'Université de Moncton.

Cours d'été de langue seconde

En 1976-1977, près de \$4 millions ont été versés à 4 945 étudiants pour leur permettre de suivre des cours intensifs de français ou d'anglais dans des établissements reconnus. Les bourses, d'une valeur de \$750, ont servi à couvrir les frais de scolarité, le matériel didactique et la pension.

Moniteur de langue seconde

En 1976-1977, plus de 500 étudiants de niveau post-secondaire ont reçu chacun \$3 000 aux termes de ce programme qui est destiné à favoriser l'apprentissage et l'utilisation des langues officielles, grâce à des échanges interprovinciaux d'étudiants de niveau postsecondaire qui font également office de moniteurs de langue seconde.

Bilinguisme dans le secteur privé

Aide accordée aux associations bénévoles

Le programme de bilinguisme dans le secteur privé permet d'accorder des subventions aux associations bénévoles qui veulent promouvoir l'utilisation des deux langues officielles dans leurs activités. Il a disposé de \$1 183 000 million en 1976-1977.

Les responsables du programme établissent un contact direct avec les associations bénévoles en vue de les aider à élaborer des plans à longue échéance destinés à promouvoir le bilinguisme dans leurs activités, et leur offrent une aide technique dans des domaines comme la terminologie, la traduction et la formation du personnel.

En 1976-1977, plus de 160 associations ont reçu une subvention, notamment l'Association des hôpitaux du Canada (\$5 600); la Fédération pour le planning des naissances du Canada (\$23 000); la Fédération canadienne des enseignants (\$12 500); l'Entraide universitaire mondiale du Canada (\$1 300); la Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres Inc. (\$9 525); la Société canadienne d'éducation par l'art (\$1 550); l'Union des producteurs agricoles (\$6 320); et l'Association des psychiatres du Canada (\$2 000).

Aide accordée aux entreprises commerciales et industrielles

En janvier 1977, la Direction générale des programmes de langues a publié, en collaboration avec la Chambre de commerce du Canada, une brochure intitulée: Trente-six façons de mettre le bilinguisme à votre service; cette publication, destinée aux détaillants des régions où les deux groupes linguistiques sont largement représentés, leur apprend à utiliser les deux langues officielles dans leurs affaires.

Le programme de bilinguisme dans le secteur privé n'accorde aucune subvention aux entreprises commerciales et industrielles, mais leur fournit gratuitement les services d'experts en matière de bilinguisme.

Bilinguisme dans l'administration publique

Le programme de bilinguisme dans l'administration publique est destiné à aider les autorités provinciales, territoriales et municipales à servir la population dans les deux langues officielles.

En 1976-1977, l'intérêt manifesté par les divers paliers de l'administration publique a fait passer le coût du programme à environ \$875 000. Les grands éléments de ce programme sont les cours de langue que le gouvernement fédéral offre aux fonctionnaires provinciaux et municipaux par l'entremise du Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique, l'aide accordée aux programmes provinciaux de cours de langue seconde et une contribution aux frais de traduction des lois provinciales.

 Perfectionnement de l'apprentissage des langues

En 1976-1977, l'aide accordée aux chercheurs individuels et aux universités et associations canadiennes pour des projets de recherche linguistique et pour la diffusion de l'information relative à l'enseignement et à l'apprentissage des langues au Canada a été limitée; accordée sous forme de subventions, elle a été restreinte aux projets qui, en raison de leur caractère pratique plutôt que théorique, ne répondaient aux critères d'admissibilité d'aucun autre organisme fédéral de subventions.

Parmi les projets de recherche linguistique qui ont obtenu des subventions en 1976-1977, on compte une étude sur les difficultés d'apprentissage qu'éprouvent des enfants qui suivent des cours intensifs, une expérience d'enseignement trilingue, une étude de l'enseignement en langue française dispensé aux minorités francophones de l'extérieur du Québec, l'élaboration de tests d'aptitude en langue seconde au Nouveau-Brunswick et une évaluation des programmes de français en Colombie-Britannique. Une aide a également été accordée aux publications suivantes: Working Papers on Bilingualism/Travaux de recherche sur le bilinguisme, que publie l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, et Canadian Modern Language Review/Revue canadienne des langues vivantes. Le même programme a également rendu possible la publication de deux numéros spéciaux de cette dernière publication, le premier en novembre 1976, qui portait sur les programmes intensifs de français des conseils scolaires d'Ottawa et de Carleton, et le second (qui doit paraître en mai 1977), qui traitera de l'enseignement des langues aux adultes en fonction de leurs besoins. Le Ministère a également accordé des subventions pour permettre à des Canadiens d'assister à deux rencontres internationales et à une conférence nationale qui portaient sur des questions de langue.

Tableau 5 - PROGRAMMES DE LANGUES: Subventions et Contributions 1976-1977

Contributions accordées aux provinces	\$162 821 161
Contributions accordées aux provinces (Bilinguisme dans l'administration publique)	789 638
Aide accordée aux associations bénévoles	818 372
Projets spéciaux - secteur privé	-
Recherches et renseignement sur les langues	412 009
Bilinguisme dans les domaines qui relèvent de la compétence des Territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest)	112 718
Total:	<u>\$164 953 898</u>

BUREAU DES TRADUCTIONS

Créé en 1934, le Bureau des traductions est l'organisme fédéral chargé d'assurer, dans toutes les langues, les services de traduction, d'interprétation et de terminologie nécessaires au bon fonctionnement du gouvernement et des organismes publics qui en dépendent. Il y a quelques années, le Cabinet lui a confié aussi la tâche de vérifier et de normaliser la terminologie employée par le Gouvernement du Canada, notamment dans les deux langues officielles.

Au cours de l'année 1976-1977, le Bureau a traduit 232 millions de mots et a eu à fournir 13 377 jours interprètes par rapport à 210 millions de mots et à 13 314 jours interprètes en 1975-1976.

Le 31 mars 1977, il comptait 1 863 employés, dont 1 261 traducteurs, interprètes et terminologues, et 602 employés de gestion et de soutien. En mars 1976, il comptait 1 750 employés dont 1 174 traducteurs et 576 employés de gestion et de soutien.

Traduction et interprétation

Les trois directions opérationnelles du Bureau (Opérations générales, régionales et spéciales) ont offert des services de traduction et d'interprétation, en toutes langues, à tous les ministères et organismes fédéraux aussi bien dans la région de la Capitale nationale que dans les provinces et les bases des Forces armées au Canada et en Allemagne.

La Direction des Opérations spéciales, qui sert le Parlement et ses organismes constitutifs, a créé, en 1976, quatre autres nouveaux services: le Service aux députés, destiné à répondre à la demande des députés et des sénateurs; les délibérations des Comités du Sénat; les traductions multilingues vers le français et les traductions multilingues pour la Défense nationale. Le Bureau a, dans le même temps, porté le nombre de ses interprètes de 67 à 86. L'Ecole des interprètes a formé, d'autre part, sept stagiaires.

En période de pointe, le Bureau a fait appel à un certain nombre de traducteurs et d'interprètes contractuels pour l'aider à répondre à la demande de ses nombreux clients.

Tableau 6 - Bureau des traductions - production 1976-77

<u>Service</u>	<u>Mots traduits à l'intérieur</u>			<u>Mots traduits à l'extérieur</u>					
	<u>A* - F**</u>	<u>F - A</u>	<u>Total</u>	<u>A - F</u>	<u>F - A</u>	<u>Total</u>	<u>A - F</u>	<u>F - A</u>	<u>A & F</u>
Opérations générales	94 863 162	16 045 265	110 908 427	12 313 245	1 672 155	13 985 400	107 176 407	17 717 420	124 893 827
Opérations spéciales	28 308 030	2 783 570	31 091 600	385 165	60 980	446 145	28 693 195	2 844 550	31 537 745
Opérations régionales	51 147 181	2 969 445	54 116 626	1 656 922	191 400	1 848 322	52 804 103	3 160 845	55 964 948
<u>TOTAL ANGLAIS ET FRANCAIS</u>	<u>174 318 373</u>	<u>21 798 280</u>	<u>196 116 653</u>	<u>14 355 332</u>	<u>1 924 535</u>	<u>16 279 867</u>	<u>188 673 705</u>	<u>23 722 815</u>	<u>212 396 520</u>
	<u>L.off.-L.é.</u>	<u>L.é.-L.off.</u>	<u>Total</u>	<u>L.off.-L.é.</u>	<u>L.é.-L.off.</u>	<u>Total</u>	<u>L.off.-l.é.</u>	<u>L.é.-L.off.</u>	<u>TOTAL L.é.&L.off.</u>
Services multilingues	1 064 658	5 856 344	6 921 002	738 162	11 965 707	12 703 869	1 802 820	17 822 051	19 624 871
<u>TOTAL GLOBAL</u>	<u>175 383 031</u>	<u>27 654 624</u>	<u>203 037 655</u>	<u>15 093 494</u>	<u>13 890 242</u>	<u>28 983 736</u>	<u>190 476 525</u>	<u>41 544 866</u>	<u>232 021 391</u>

* Anglais
 ** Français
 ***Langues étrangères
 # Langues officielles

Terminologie et Documentation

En 1976, la Direction générale de la terminologie et de la documentation a mis en train la banque de terminologie, en chargeant sur l'ordinateur du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources environ 80% des 1,6 millions de fiches constituant le fonds terminologique du Bureau et de quelques autres ministères. La Banque est entrée en exploitation après le transfert à Ottawa du logiciel Termium mis au point par l'Université de Montréal au cours des cinq années précédentes.

La Direction a également commencé l'implantation du réseau de terminaux, dont 18 ont été installés à Ottawa, Montréal, Québec, Winnipeg, Toronto et Moncton. Elle a aussi détaché des terminologues auprès d'un certain nombre de sections opérationnelles.

Le Bureau a créé un Comité interministériel d'orientation des procédures de normalisation en matière d'étiquetage. Ce comité, qui est formé de hauts fonctionnaires représentant les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, des Approvisionnements et des Services, de la Consommation et des Corporations, de l'Agriculture et de l'Environnement, a pour rôle d'orienter la stratégie pour la normalisation des désignations de produits de consommation émanant des divers ministères intéressés ainsi que la position du gouvernement fédéral dans les travaux terminologiques auxquels le Bureau participe avec d'autres organismes de normalisation.

Au niveau international, le Bureau a participé à un colloque à Paris au cours duquel il a fait une démonstration de la banque. Une démonstration analogue a eu lieu en septembre, dans la capitale française, au Salon international de l'informatique, de la communication et de l'organisation de bureau. Enfin, en collaboration avec la Défense nationale, nos services ont participé aux travaux de normalisation terminologique de l'OTAN, et le Canada fait désormais partie des groupes francophone et anglophone de normalisation terminologique auprès de cette organisation.

Parallèlement, la Division de la documentation a assumé la responsabilité de formaliser un nouveau système de classement des

données terminologiques et documentaires et préparé une description détaillée et complète du système. Une douzaine d'index de base prévus par le système ont déjà été constitués et diffusés; les autres sont en cours de préparation. La Division a, par ailleurs, entrepris l'inventaire détaillé des bibliothèques du Bureau (15 000 ouvrages sont déjà répertoriés) et met présentement en banque de terminologie les fiches bibliographiques qu'elle a établies au cours de cette opération.

Formation

Dans le cadre du programme de formation universitaire, le Bureau a accueilli 107 diplômés en traduction en mai 1976, dont 44 de l'Université de Montréal, 16 de l'Université d'Ottawa, 30 de l'Université Laval, 1 de l'Université Laurentienne, 11 de l'Université du Québec à Trois-Rivières et 5 de l'Université de Moncton. En 1976-1977, le Bureau a subventionné 171 étudiants inscrits dans ces six universités.

En janvier 1976, la Division a mis sur pied un nouveau programme de formation des débutants pour les familiariser avec le fonctionnement et l'organisation du Bureau. La formation des réviseurs s'est poursuivie et cinq moniteurs ont dispensé une formation individuelle et collective en révision et en gestion à 60 stagiaires. Un enseignement collectif sous forme d'ateliers et de conférences-discussions a été dispensé à Montréal et à Québec. Quatorze réviseurs-stagiaires et sept débutants anglophones ont également reçu cette formation.

En outre, dans le cadre d'un programme de perfectionnement à l'étranger, cinq jeunes traducteurs ont fait des stages à Paris dans divers ministères et diverses administrations du gouvernement français.

Contrôle de la qualité

La Division de la qualité linguistique, créée en 1975 pour permettre au Bureau de contrôler la qualité des textes dans les deux langues officielles, a élaboré et mis au point les moyens et les critères d'évaluation. Elle a échantillonné des textes traduits dans

les sections ou à la pige, vérifié certaines publications internes du Bureau, amorcé la révision du Manuel du rédacteur et assumé la correction des examens du Bureau sur le plan linguistique.

Planification

La Direction générale du Plan, qui assure un service permanent de planification, d'évaluation et d'élaboration de politiques, a consacré une grande partie de l'année 1976-1977 à l'implantation de ses structures ainsi qu'à l'étude et à la mise en place d'un certain nombre de projets. Une nouvelle direction a été constituée: la Direction de la gestion et de l'information de gestion, qui est chargée des systèmes d'information de gestion du Bureau et de la coordination des services de gestion communs à tous les éléments. Elle s'occupe également de toute l'activité de communication du Bureau.

De nouveaux systèmes d'information de gestion et de mesure du rendement ont été mis en place pour les services de traduction et des mesures du rendement ont été établies pour l'interprétation.

DIRECTION DES GROUPES MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE

La Direction des groupes minoritaires de langue officielle a pour objectifs de promouvoir l'épanouissement social, culturel et linguistique des minorités de langue officielle, de favoriser une meilleure compréhension entre les deux collectivités de langue officielle dans tout le pays, et de mettre en oeuvre des projets axés sur la collaboration entre les deux groupes. En 1976-1977, un total de \$3 625 000 a été accordé en subventions dans le cadre des programmes suivants en plus d'une aide considérable sur les plans technique et organisationnel.

Aide accordée aux associations provinciales

Dans le cadre de ce programme, des subventions de soutien ont été accordées aux associations qui, dans leurs provinces respectives, représentent un large secteur de la minorité de langue officielle. Ces subventions ont complété le budget de fonctionnement de ces associations, et leur ont permis de financer un secrétariat permanent et de coordonner les programmes provinciaux.

À titre d'exemple, la Société nationale des Acadiens du Nouveau-Brunswick a reçu une subvention de soutien de \$35 000 lui permettant de maintenir son secrétariat provincial et d'assurer une coordination des activités francophones de sa province.

Animation sociale

Ce programme a été conçu en vue d'encourager les membres des groupes francophones et anglophones, dans les provinces où ils sont minoritaires, à participer à des activités de groupe qui leur permettent d'exprimer leurs talents créateurs individuels, de les rendre fiers de leur patrimoine canadien distinct, de leur faire mieux apprécier le caractère unique et la valeur de ce patrimoine, et d'inspirer aux canadiens le désir commun de conserver et d'enrichir ces valeurs.

Ce programme comporte deux volets. Le premier accorde des subventions pour aider à financer, en partie, le programme provincial d'animation des associations qui jouent le rôle de représentant et de porte-parole principal de la minorité de langue officielle. L'association canadienne-française de l'Alberta a ainsi reçu une subvention de \$85 000 pour éponger une partie du coût de son programme provincial d'animation en Alberta.

Le second accorde des subventions qui permettent tout spécialement aux groupes minoritaires de langue officielle non engagés dans les programmes d'animation des associations, ni visés par eux, de mettre au point des projets d'animation et de mettre sur pied des mécanismes de participation de la population avec laquelle ils sont en contact. Par exemple, la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens de l'Ontario a reçu \$11 000 pour favoriser l'échange de ressources techniques et humaines entre les différents clubs sociaux de la région du Sud de l'Ontario.

Relations francophones-anglophones

Ce programme vise à faciliter et à stimuler des échanges efficaces entre les membres des deux collectivités de langue officielle de même qu'à sensibiliser le groupe majoritaire aux aspirations linguistiques et culturelles du groupe minoritaire.

Au niveau national, l'Association des musiciens amateurs du Canada a parrainé son camp bilingue annuel qui a eu lieu au Québec. Le camp a attiré une participation de toutes les provinces dont certains francophones minoritaires qui ont vécu une expérience de ressourcement culturel, tandis que les musiciens anglophones ont pu bénéficier d'une expérience d'immersion dans une ambiance française.

Au niveau régional, la Fédération des franco-colombiens a réalisé vingt-six émissions, diffusées sur la chaîne de télévision communautaire, qui s'adressaient au public en général et qui visaient à faire connaître la communauté francophone et le fait français en Colombie-Britannique et à développer une meilleure compréhension du fait français chez les francophiles et anglophones en les sensibilisant à la culture et à la langue françaises.

Centres culturels

Tout en continuant d'accorder priorité aux arts d'interprétation, ce programme a également favorisé le développement des arts plastiques et autres en procurant aux Centres les ressources humaines et matérielles nécessaires. Plusieurs groupes locaux ont reçu des subventions pour mener à bien des activités et des projets culturels dont ils assumaient l'administration et une partie des coûts. Le programme a de nouveau contribué au développement des groupes en permettant à des représentants de ces derniers de participer à différents stages ou ateliers de formation professionnelle, notamment dans les domaines de l'art dramatique, du chant choral et de la danse folklorique ainsi que dans l'administration quotidienne d'un Centre. A titre d'exemple, une subvention de \$10 500 a permis au Conseil canadien des Arts populaires de tenir onze stages de formation en danse folklorique proprement dite ou en animation de soirées. Pas moins de 350 personnes ont pu bénéficier de ces rencontres.

D'autre part, trois subventions de \$18 000 chacune ont permis à plus de 250 animateurs et administrateurs d'organisations culturelles de neuf provinces de se rencontrer et d'échanger leurs vues à l'occasion de colloques qui eurent lieu à Moncton, à Fort San (Saskatchewan) et à Toronto. Ces rencontres ont également permis aux participants de développer leurs connaissances dans des domaines connexes à leur activité, notamment en publicité, en commercialisation et en planification et organisation d'activités culturelles.

Échanges culturels

Ce programme a fourni un mécanisme d'échanges culturels par l'organisation de tournées de spectacles aux échelles intra-provinciale, interprovinciale et nationale. Grâce à l'aide financière que leur a fournie le Ministère, plusieurs groupes ont pu se produire en différents endroits qui ne leur auraient pas été accessibles autrement. Qu'il s'agisse de chanteurs populaires, de chansonniers, de troupes de théâtre ou de danse, ou encore de chorales, l'occasion leur a été fournie de témoigner leur savoir-faire et leur talent et d'en faire bénéficier d'autres localités. Ainsi, une subvention de \$18 443 aura servi à l'organisation d'une tournée dans les Maritimes du chansonnier acadien Calixte Duguay alors que trois subventions de \$34 600, \$43 000 et \$62 200 respectivement ont aidé trois groupes différents, regroupant au total 13 artistes, à présenter pas moins de 200 spectacles de Terre-Neuve à l'Alberta, en excluant le Manitoba.

Activités-Jeunesse

Ce programme a pour but de permettre à la jeune génération de contribuer, à sa façon, à l'épanouissement socio-culturel des minorités francophones et anglophones. Des fonds ont été accordés pour faciliter le regroupement des jeunes aux niveaux régional, provincial et national, pour les encourager à organiser des projets qui leur permettent de mieux participer à la vie de leurs milieux respectifs, et pour permettre aux associations de jeunes d'organiser des activités qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts.

Une vingtaine de délégués des diverses régions de la Colombie-Britannique ont pu ainsi se réunir pour former une Fédération Jeunesse francophone, tandis que la Fédération des jeunes canadiens-français a pu embaucher un coordonnateur-animateur, grâce aux subventions de ce programme.

Projets nationaux et spéciaux

Les objectifs de ce programme ont été reformulés en 1975-1976 en vue d'encourager, d'une part, les organismes nationaux à favoriser en leur sein une autonomie progressive et une participation réelle des groupes minoritaires de langue officielle et de contribuer, d'autre part, au développement d'organisations nationales destinées à renforcer les liens entre les communautés et les groupes qui, bien que parlant la

même langue et partageant la même culture, vivent dans des provinces différentes. Des subventions ont donc été accordées en 1976-1977 en faveur de rencontres nationales, de projets pilotes et spéciaux, du renforcement de l'autonomie et de l'action de groupes minoritaires au sein d'organismes nationaux de la fondation d'une fédération nationale des francophones hors Québec et d'une association de la presse francophone hors Québec.

Participation internationale

Pour permettre aux minorités de langue officielle de jouer un rôle plus actif dans la société canadienne, la Direction a donné à un petit nombre de dirigeants de ces groupes les moyens d'aller suivre à l'étranger des stages de formation ou d'assister à des conférences annuelles internationales. Le Programme a aussi permis une présence canadienne au XIIIe Festival international des Pyrénées, tenu à Oloron-Ste-Marie (France) en août 1976.

Tableau 7 Direction des groupes minoritaires de langue officielle 1976-1977

Activité	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.	National	Total
Aide aux associations provinciales	6	-	1	4	1	-	12
Animation sociale	14	-	7	16	4	4	45
Rapprochement entre anglophones et francophones	5	12	15	7	4	7	50
Activités-Jeunesse	5	-	5	12	2	3	27
Projets spéciaux et nationaux	-	-	16	9	1	24	50
Activités culturelles	23	0	82	62	10	13	190
Participation internationale	-	-	-	-	-	5	5
Total	53	12	126	110	22	56	379

Tableau 8 Direction des groupes minoritaires de langue officielle - comparaison des subvention de 1976-1977

Activité	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.	National	Total
Aide aux associations provinciales	132,100	-	35,000	105,000	35,000	-	307,000
Animation sociale	310,900	-	346,000	319,000	105,700	30,500	1,112,000
Rapprochement entre anglophones et francophones	44,235	200,000	39,700	33,000	42,000	129,000	487,935
Activités-Jeunesse	49,509	-	32,000	65,000	26,300	73,700	246,509
Projets spéciaux et nationaux	-	-	44,800	19,500	5,000	216,300	285,600
Activités culturelles	155,256	-	356,000	264,500	90,000	247,000	1,112,756
Participation internationale	-	-	23,000	-	-	50,000	73,000
Total	692,000	200,000	876,500	806,000	304,000	746,500	3,625,000

LE SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ
ET DU CIVISME

LE SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU CIVISME

Le Secteur de la Citoyenneté et du civisme planifie et met en oeuvre des programmes à caractère social et culturel qui visent à encourager les Canadiens à participer pleinement et de façon responsable aux questions, mesures et décisions visant à renforcer les idéaux de l'unité nationale et de l'identité canadienne, à encourager les gens à connaître et à apprécier la diversité du patrimoine dans le cadre du bilinguisme, et à préserver et à renforcer la reconnaissance et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Grâce à ses divers programmes de citoyenneté et de développement social, le Secteur apporte orientation, ressources et aide professionnelle aux groupes, organisations et institutions bénévoles qui cherchent à réaliser ces objectifs.

En 1976-77, le Secteur a poursuivi ses efforts en adoptant des mesures visant à accroître l'efficacité et la pertinence de ses programmes et sa capacité de fournir des services d'action directe au public. À cet égard, deux événements importants se sont produits simultanément. Un groupe de travail spécial a été chargé par le Sous-secrétaire d'État d'étudier le processus de l'organisation et des opérations du Ministère en insistant particulièrement sur les activités locales. Le groupe de travail a également été chargé de recommander des formules et des structures relatives à l'utilisation des ressources ainsi que des mesures susceptibles de mieux permettre au Ministère de procéder à une décentralisation des opérations. À cette initiative s'est ajoutée la création du poste de Sous-secrétaire d'État adjoint, Opérations, chargé de coordonner et d'orienter l'infrastructure englobant cinq directions régionales à l'échelon local.

Le service des opérations du Ministère se compose de cinq directions régionales administrées géographiquement. Les fonctions et responsabilités des bureaux locaux sont assumées par chaque direction régionale grâce à l'intégration de deux formules parallèles de prestations de services: un réseau de bureaux de développement social et les cours de la citoyenneté canadienne.

À la fin de l'année, on comptait 18 cours de la citoyenneté canadienne et 11 cours auxiliaires de l'Atlantique au Pacifique. Comme partie intégrante de la structure administrative régionalisée, les cours de la citoyenneté ont eu à leur service au total 250 employés permanents, et 32 juges ont également assumé les responsabilités juridiques que suppose le traitement des demandes de citoyenneté.

La responsabilité des directeurs régionaux, pour ce qui est de l'administration des cours de la citoyenneté dans les régions, était un prolongement logique du programme à long terme que le Ministère a mis en oeuvre en vue de décentraliser les cours et de les intégrer aux bureaux régionaux. En ce qui concerne l'efficacité et la rapidité des services, les directeurs régionaux se sont préoccupés de l'administration des cours, y compris des questions se rapportant à la gestion du personnel, aux locaux, à la question d'équipement et de fournitures. Les décisions, les éclaircissements et les conseils en matière d'interprétation de la Loi sur la citoyenneté et son application relèvent toujours de la compétence du Greffier de la citoyenneté.

Le terme "développement social", utilisé génériquement pour décrire la nature des activités dans lesquelles est engagé le personnel des bureaux locaux chargé des opérations, véhicule des connotations tant pratiques que théoriques. Il englobe les principes et buts communs et fondamentaux de chaque programme mis en oeuvre dans le Secteur de la citoyenneté et du civisme. Ces programmes et les ressources humaines, matérielles et financières qui y ont été investies, ont pour but ultime de faciliter la pleine participation de toutes les catégories de citoyens à la société canadienne.

Les bureaux de développement social à l'échelon local donnent au public accès direct à l'information, aux ressources, à l'aide et aux documents offerts dans le cadre du programme et qui se rapportent à la vaste étendue du mandat du Ministère en général et du Secteur de la citoyenneté et du civisme en particulier. L'augmentation marquée de l'aptitude du Ministère à reconnaître les priorités et besoins nouveaux des régions et à prendre les mesures qui s'imposent à cet égard, a été proportionnelle aux progrès accomplis au cours de l'année dans le processus échelonné et progressif de la décentralisation, et en a découlé. Les programmes établis dans une perspective nationale englobant divers critères ont été appliqués avec une plus grande reconnaissance des exigences et conditions régionales, permettant ainsi une utilisation plus efficace et judicieuse des ressources limitées.

Les bureaux de développement social de la région du Pacifique offraient leurs services à la Colombie-Britannique et au Yukon à partir des bureaux régionaux à Vancouver et des bureaux de district à Vancouver, Victoria, Kelowna et Prince George. La région

des Prairies, dont les bureaux se trouvent à Winnipeg et les bureaux de district à Winnipeg, Regina, Saskatoon et Edmonton, a également fourni des services au Manitoba, à la Saskatchewan, à l'Alberta et aux Territoires du Nord-Ouest. Les bureaux de district d'Ottawa, de Toronto, de Hamilton, de London, de Sudbury, de Timmins et de Thunder Bay formaient la direction régionale de l'Ontario, dont les bureaux étaient situés à Toronto. Au Québec, le bureau régional de Montréal dirigeait les bureaux de district de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Montréal, Hull et Noranda. De même, la région de l'Atlantique était régie par la direction régionale de l'Atlantique située à Halifax, et ses bureaux de district offraient leurs services au Nouveau-Brunswick à partir de Moncton, à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard à partir de Halifax, et à Terre-Neuve et au Labrador à partir de Saint-Jean (T.-N.).

Le 31 mars 1976, il y avait au total 24 bureaux de développement social à l'échelon local comptant au total 112 agents et 57 employés de soutien.

Un prolongement du bureau du Sous-secrétaire d'État adjoint, Opérations, la Direction des opérations, comprenant un personnel supplémentaire de 12 employés, a agi à l'Administration centrale en qualité de principal point de contact administratif du Secteur. Il comprend principalement des sections chargées de s'occuper du mode de traitement des subventions, du contrôle interne des engagements financiers, des dossiers d'utilisation du personnel et des méthodes de dotation en personnel, de la correspondance, du réseau de communication électronique, du centre de réception et de livraison et des formules de rapports statistiques et analytiques. Une des fonctions secondaires de la Direction consistait à réaliser, au besoin, une vaste gamme d'activités et de projets spéciaux, à caractère urgent.

Les principaux champs d'activité du Secteur de la citoyenneté et du civisme sont les suivants: le Multiculturalisme, la Promotion de la femme, les Groupes minoritaires de langue officielle, la Participation des autochtones et des citoyens (y compris l'Aide aux groupes communautaires, la Compréhension entre groupes et les droits de l'homme, les Communications sociales et le Programme de service communautaire étudiant). Ces activités sont décrites en détail dans la section du présent rapport qui concerne les programmes.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE - CITOYENNETÉ

Comme par le passé, la Direction générale de la politique s'est appliquée avant tout à promouvoir la mise en oeuvre des principes, à assurer les services d'élaboration et de recherche pour les programmes de Citoyenneté, et à aider l'ensemble du secteur par l'analyse de ses lignes d'action générales. Les tâches de la Direction ont été exécutées en étroite collaboration avec les directeurs des programmes à l'administration centrale et les directeurs régionaux. Dans les bureaux locaux, les agents régionaux de la politique ont participé à l'élaboration des questions de politique nationale en faisant connaître les points de vue des régions.

La Direction du développement de la politique a fourni de nouvelles orientations à divers secteurs: aide au développement socio-culturel des Canadiens de descendance autochtone; soutien aux autochtones migrant dans les centres urbains; programme Société nouvelle; accords relatifs au civisme et aux manuels de langue conclus avec les provinces; services d'adaptation des immigrants; programme de multiculturalisme et de conservation d'une troisième langue; droits de l'homme et programme des Auberges de jeunesse. Elle a poursuivi son étude sur les moyens d'encourager les entreprises industrielles et commerciales ainsi que les fondations privées et établissements d'enseignement à s'occuper des problèmes sociaux.

La Direction de l'analyse des programmes et de la politique a procédé à l'évaluation de trois programmes qui relèvent du programme des citoyens autochtones: Communications, Femmes autochtones et Centres d'accueil. Elle a analysé, pour le compte de la Direction des minorités de langue officielle, un projet de rapprochement entre francophones et anglophones. Elle a également passé en revue les subventions octroyées par les bureaux de la région du Pacifique et a dressé le bilan des activités qui se sont déroulées dans le cadre de l'année internationale de la femme pour la Direction des programmes de promotion de la femme. La Direction a achevé une étude importante sur l'automatisation des données, sur les subventions accordées dans le Secteur de la citoyenneté et a présenté un rapport sur le minibus de la Citoyenneté. En outre, elle a fourni des services de consultation au personnel de l'administration centrale et des bureaux locaux pour l'adoption de nouvelles méthodes d'évaluation des programmes. Enfin, elle a amorcé une évaluation des centres d'accueil pour les femmes autochtones.

La Direction de la planification de la politique et des priorités a concentré ses efforts sur deux genres d'activité très distinctes. Tout d'abord, des changements importants au niveau du champ d'opération du Secteur de la citoyenneté ont été définis et leurs répercussions sur le plan de la politique ont été analysées. En deuxième lieu, le programme de recherches sociales sur des questions relatives aux programmes et mandats du Secteur de la citoyenneté a été étendu. Des études s'inscrivant dans ses activités de contrôle ont été rédigées: un important document prospectif sur l'environnement social, un rapport sur le concept et le sens de la citoyenneté dans le contexte canadien actuel. De plus, une étude a été amorcée, de concert avec le Conseil canadien de développement social, pour la publication d'un guide du citoyen sur l'appareil gouvernemental. Le programme de recherches sociales de la Direction s'est poursuivi et a été renforcé tandis que les travaux d'analyse des données dans le cadre de l'étude "Participation des citoyens aux activités hors travail" ont progressé. La planification d'une enquête de grande envergure sur la citoyenneté canadienne ainsi que deux études sur les migrants autochtones ont été amorcées, et des conseils ont été offerts sur les techniques de recherche à employer pour les nombreux projets de la Direction de la politique. Le réseau de contacts et de chercheurs des autres ministères fédéraux, d'autres paliers du gouvernement et des universités dans tout le pays, a été renforcé.

DIRECTION DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS

L'objectif général de la Direction de la participation des citoyens est de promouvoir et d'améliorer la participation des citoyens à tous les aspects de la vie de la société canadienne. Pour ce faire, celle-ci intègre en un tout organique trois programmes qui correspondent à trois fonctions, à trois démarches complémentaires dans le développement d'une participation responsable des citoyens aux choses qui les concernent. Il s'agit du programme "Aide aux groupes communautaires" qui se préoccupe du processus même de la participation, par le renforcement des organisations bénévoles; de celui des Communications sociales qui favorise une meilleure connaissance et un plus grand respect des institutions, des cultures, des régions et des citoyens, et enfin du programme de la "Compréhension entre les groupes et droits de l'homme" orienté vers la réduction des conditions qui empêchent justement les groupes ou individus de participer à part entière à la vie canadienne. C'est également cette Direction qui est responsable de la mise en oeuvre des programmes d'été "Service communautaires étudiants", et "Auberges de Jeunesse" et "Commonwealth Youth Program". La Direction de la participation des citoyens s'adresse à tous les citoyens, alors que les autres Directions du Secteur de la citoyenneté et du civisme visent des secteurs précis de la population.

Aide aux groupes communautaires

Cette Division a favorisé la participation active des citoyens aux décisions qui influent sur la qualité de leur vie communautaire. Des subventions ont été accordées en vue de contribuer à la mise sur pied de groupements communautaires aussi représentatifs qu'efficaces, à l'échange et au partage de renseignements et de ressources entre les associations, à l'acquisition, par les associations, des compétences, des ressources et de l'information dont elles ont besoin, ainsi qu'à l'échange d'information entre le gouvernement et les citoyens.

Au cours de l'année financière 1976-1977, 250 subventions, pour un montant total de \$1 000 000, ont été accordées à des associations bénévoles, comme la Community Planning Association of Canada, le Movement for Citizens Voice and Action, l'Institut canadien d'éducation des adultes, le World of One in Seven, le Maple Creek Community Centre, et le Golden Social Planning Council. Les subventions s'élevaient en moyenne à \$2 500.

De plus, la Division a administré le programme Service communautaire étudiant de 1976. Des subventions ont été accordées à des associations et organismes bénévoles afin de favoriser la réalisation de projets d'été susceptibles de les aider à mieux répondre aux besoins changeants de la population.

Face à la contrariété et au sentiment d'aliénation que semblent nourrir de plus en plus les autochtones, on a tenté tout particulièrement d'obtenir une participation accrue de ces derniers au programme d'été. Il s'agissait de faire du programme un moyen important d'orienter les idéaux et l'énergie des jeunes autochtones vers le mieux-être de tout leur groupe.

Pour 1976-1977, le budget global du programme s'élevait à \$5 848 000. Sur cette somme, \$540 000 ont été affectés à l'administration et \$5 308 000 aux subventions.

En 1976, 892 subventions ont été accordées dans le cadre du programme de Service communautaire étudiant. Celles-ci atteignaient

en moyenne \$5 600. La plus petite subvention a été de \$500, tandis que la plus importante atteignait \$40 000 (projet d'été d'envergure nationale). Dans l'ensemble, 2 941 emplois (d'une durée d'environ 12 semaines) ont été créés, et quelque 5 166 personnes ont participé aux projets en qualité de bénévoles.

Communications sociales

Le principal programme que cette Division administrait antérieurement, le programme Voyages-Echanges, a été supprimé le 31 mars 1976 par suite de la réduction générale des dépenses fédérales.

Pour la même raison, les activités du programme de Promotion du civisme ont été grandement comprimées en 1976-1977. Certaines de ces activités se sont toutefois poursuivies et le premier volume d'une série devant comprendre des livres d'introduction sur la société canadienne a été coédité par Copp Clark Publishers. Ce volume, The Arts in Canada - An Introduction, a été rédigé pour le Ministère par M. Robert Fulford, et est principalement destiné à servir d'instrument pédagogique supplémentaire pour l'enseignement de l'anglais langue seconde aux immigrants. Quelque 20 000 exemplaires font l'objet d'une diffusion gratuite aux établissements et organismes qui dispensent ce genre de cours. Une version française du livre sera publiée en 1977-1978.

On a continué à travailler au cours de l'année sur le deuxième volume de la série, qui porte sur la géographie du Canada, de même que sur un programme audio-visuel destiné à présenter le Canada aux nouveaux arrivants qui apprennent le français ou l'anglais, langue seconde.

Grâce au programme des Auberges, composante du Programme des activités et de l'emploi d'été des étudiants, 83 auberges situées dans tout le Canada ont bénéficié d'une aide financière. La mise en service de ces auberges a non seulement fourni des logements convenables, propres et bon marché à des milliers de jeunes voyageurs, mais a également permis de créer quelque 371 emplois d'été pour étudiants; le coût total de ce programme s'est élevé à \$776 000 versé sous forme de subventions.

La Division a continué de fournir des quantités limitées de drapeaux canadiens aux députés pour qu'ils les distribuent aux groupes et institutions de leur circonscription.

Dans le discours du Trône d'octobre 1976, le gouvernement annonçait son intention de promouvoir des programmes qui permettent aux jeunes gens de diverses régions de se mieux connaître les uns les autres. C'est au Secrétaire d'Etat qu'a été confiée la responsabilité de la définition de moyens précis pour donner suite à cet engagement et, en mars 1977, la Division des communications sociales a été chargée de préparer un programme d'échange (Hospitalité Canada/Open House Canada) qui doit être entrepris au début de 1977-1978.

Compréhension entre groupes et droits de l'homme

Cette Division a favorisé la compréhension entre les groupes ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Des subventions totalisant \$955 000 ont été accordées aux associations bénévoles qui font la lutte aux préjugés et à la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, et favorisent le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux régional et national.

Parallèlement aux projets subventionnés, la Division a consacré une partie de ses budgets de service professionnel (\$80 000), au financement de projets de recherche traitant particulièrement de questions de discrimination raciale dans les écoles et le domaine de l'éducation en général.

Cette Division assume principalement la responsabilité du Ministère qui consiste à servir de point de convergence en ce qui concerne les activités nationales du gouvernement fédéral dans le domaine des droits de l'homme.

À la suite de la conférence fédérale-provinciale tenue en décembre 1975, un comité a été créé en vue de poursuivre en permanence, au niveau fédéral-provincial, les discussions relatives à toutes les questions liées aux droits de l'homme.

Au niveau fédéral, un comité interministériel sur les droits de l'homme a été créé et des groupes de travail sont déjà à l'oeuvre dans ce domaine. La Division est chargée de mettre en oeuvre les projets de ces deux comités, de faire office de catalyseur et de fournir les services de secrétariat voulus.

Sur le plan international, cette Division s'occupe notamment de la préparation de rapports à l'intention du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, soit:

- Annuaire des droits de l'homme, 1973-1974 - Contribution du Canada
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale - Troisième rapport bi-annuel, pour la période du 1^{er} juillet 1973 au 15 août 1975
- Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale - Premier rapport du Canada (novembre 1973 à novembre 1975)
- Rapport du Canada sur la célébration de la journée des droits de l'homme, 10 décembre 1975

La préparation et la publication de ces rapports exigent des consultations suivies avec les gouvernements provinciaux.

Cette année, des efforts ont été déployés en vue de faire participer tous les Canadiens pour déterminer la position qu'adoptera le Canada lors de la session du Comité des Droits de l'homme des Nations Unies à Genève. Des consultations ont eu lieu auprès d'individus, de groupes d'associations, d'organismes et de ministères en vue de fournir les renseignements voulus sur les points de l'ordre du jour de la session, notamment la discrimination fondée sur la religion et la torture.

DIRECTION DES CITOYENS AUTOCHTONES

La Direction des citoyens autochtones vise avant tout à aider les autochtones à déterminer leurs besoins et à promouvoir activement leur épanouissement en tant que Canadiens. En 1976-1977, la Direction a administré cinq programmes dans ce but.

Programme de financement de base et des communications

Ce programme a pour but de permettre aux autochtones, par l'intermédiaire de leurs associations provinciales, territoriales et nationales, d'élaborer eux-mêmes des lignes de conduite et des programmes susceptibles de favoriser leur épanouissement.

Des subventions pour le financement de base sont octroyées aux associations qui sont manifestement appuyées par leurs membres. Les fonds servent à couvrir les dépenses administratives liées au personnel, les traitements et les services professionnels, ainsi que les frais de déplacement, la location de bureaux et le coût des réunions. Le Programme de financement de base contribue aussi à acquitter le coût des agents de liaison et de développement, c'est-à-dire des personnes qui assurent une liaison directe entre les membres du bureau de direction des associations et les collectivités locales.

En 1976-1977, le Programme de financement de base a fourni, en permanence, des fonds à 34 associations autochtones de tout le Canada. Ce nombre comprenait 31 associations provinciales, territoriales et régionales, de même que les trois associations nationales: la Fraternité des Indiens du Canada, qui représente les Indiens inscrits ou visés par un traité, le Conseil national des autochtones du Canada, qui représente les Métis et Indiens non inscrits du Canada, et l'Inuit Tapirisat du Canada, qui est l'association nationale des Inuit.

Un budget de 8 395 millions, moins \$300 000 a été alloué aux associations pour couvrir leurs frais de fonctionnement. Les \$300 000 sont répartis entre les trois organisations nationales pour leur permettre de communiquer plus efficacement avec les ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Des subventions totalisant \$274 946 ont été mises à la disposition des associations pour leur permettre, selon une formule de partage des frais, de publier leurs journaux, bulletins et revues.

Programme des migrants autochtones

Ce programme, lancé en 1972, vise à encourager les autochtones à élaborer et à mettre en oeuvre des programmes et des services destinés à aider ceux d'entre eux qui quittent leur collectivité pour s'adapter au milieu urbain, surtout par le financement de centres d'accueil. Ce Programme quinquennal expirait le 31 mars 1977, mais il a été prolongé d'un an.

Les centres d'accueil reçoivent des subventions pour certains frais de fonctionnement, ce qui leur permet de poursuivre leurs activités, d'attirer et de garder un personnel compétent et d'entreprendre une planification à long terme. En 1976-1977, 62 centres d'accueil ont bénéficié d'un total de \$2 271 582 pour leurs frais de fonctionnement.

Des subventions d'immobilisations ont été octroyées aux centres d'accueil pour les aider à couvrir les frais d'achat, de construction ou de rénovation de bâtiments. Au cours de l'année financière, \$447 379 ont été versés à neuf centres d'accueil sous forme de subventions d'immobilisations.

Un montant de \$50 000 est accessible aux centres d'accueil pour la formation des membres de la direction des employés.

L'Association nationale des centres d'accueil a reçu des subventions totalisant \$30 000 en vue de la tenue de son assemblée annuelle et de quatre réunions du conseil d'administration. Elle a également obtenu une subvention de fonctionnement de \$30 000, qui s'ajoutait à la somme versée par les centres membres eux-mêmes.

Programme de communications sociales des autochtones

Le Programme de communications sociales des autochtones a été lancé en 1974. En vertu de ce Programme, des subventions sont versées à des sociétés de communication à caractère non politique, créées pour répondre aux besoins de communication de tous les autochtones dans une région donnée. En 1974-1975, neuf sociétés se sont partagé un montant de \$976 135, tandis que les mêmes sociétés recevaient \$1 258 000 l'année suivante. En 1976-1977, 11 sociétés ont reçu des subventions totalisant \$1 576 474. En outre, un montant de \$25 000 a été octroyé à l'Association nationale des centres d'accueil pour la publication de sa revue.

La plus importante de ces sociétés est la Société autochtone des communications sociales de l'Alberta. La Société reçoit un montant de \$300 000 en vertu du programme de communications sociales, et ses autres revenus (des montants versés par la province et par d'autres ministères fédéraux, et ses revenus propres) portent son budget total de fonctionnement à plus de \$1 million par année.

Depuis sa création en 1968, la Société en est venue à réaliser des émissions de radio, à publier un hebdomadaire et à produire des bandes vidéo et des émissions de télévision. Par ailleurs, elle s'occupe de théâtre, dispense un service national d'information, assure la formation de 10 étudiants autochtones fréquentant des collèges communautaires, offre des services de consultation et diffuse par satellite des émissions destinées aux collectivités éloignées.

D'autres sociétés publient des journaux, réalisent des émissions de radio, produisent des bandes vidéo pour Radio-Canada et assurent des services de radio à haute fréquence.

Programme de développement social et culturel autochtone

Ce programme, approuvé en juin 1976, a pour but de mettre en valeur le caractère unique des autochtones dans la société canadienne, d'encourager les autochtones à participer davantage à tous les aspects de la société canadienne et de répondre, d'après des critères logiques, aux besoins d'ordre social et culturel exprimés par les citoyens autochtones. En 1976-1977, des subventions totalisant

\$761 309 ont été accordées à des projets accessibles à tous les gens de descendance autochtone, qu'ils soient inscrits, non inscrits, Métis ou Inuit.

La plupart des subventions destinées aux associations autochtones étaient axées sur des projets de développement communautaire et des activités culturelles. À l'échelle nationale, l'Association des étudiants autochtones en droit a reçu une subvention pour son assemblée annuelle et l'Institut Nishnawbe a reçu un octroi pour la septième conférence annuelle oecuménique tenue à Morley (Alberta).

Au niveau régional, la Société de développement communautaire de Mackinaw à Rocky Mountain House (Alberta) a reçu une subvention pour la mise en oeuvre d'un programme culturel pour les autochtones de tout âge. Ce programme a pour but de ranimer et de renforcer le patrimoine culturel au moyen de cours de langue, de danse, de chant et de tambour.

La localité de Ear Falls (Ontario) a reçu une subvention pour l'établissement d'un centre d'information qui permettrait aux membres de la collectivité d'avoir meilleur accès aux renseignements parvenant de tous les paliers gouvernementaux.

Programme des femmes autochtones

Ce programme a pour objectif de mettre en valeur le caractère unique des femmes autochtones dans la société canadienne et de répondre, d'après des critères logiques, à leurs besoins d'ordre social et culturel. En 1976-1977, des subventions totalisant \$302 975 ont été accordées à des projets accessibles à toutes les femmes de descendance autochtone, qu'elles soient inscrites, non inscrites, Métisses ou Inuit.

Entre autres, l'Association canadienne des femmes autochtones a reçu une aide financière pour lui permettre d'établir un bureau national. Cette association vise à trouver des solutions aux problèmes qui touchent les femmes autochtones, en encourageant ces dernières à jouer un rôle plus positif et plus actif pour trouver la place qui leur revient de droit dans la société canadienne.

L'organisation nationale pour la défense des droits des Indiennes a également reçu une aide financière pour organiser des réunions de son comité directeur et de son exécutif. Ce comité a pour but principal de traiter des questions relatives à la perte du statut des Indiennes mariées à une personne non inscrite.

La plupart des associations provinciales des femmes autochtones ont reçu des subventions pour leur assemblée annuelle et d'autres programmes communautaires comme la formation d'animateurs et la création de centre de femmes autochtones.

À l'échelle régionale, le comité d'action pour le statut des femmes des Territoires du Nord-Ouest a reçu des fonds pour compiler des renseignements provenant des ordonnances des T.N.-O., de la législation fédérale et des organismes gouvernementaux pour publier un livret juridique. Les renseignements recueillis seront traduits et publiés dans les diverses langues autochtones pour permettre aux femmes autochtones de surmonter les problèmes auxquels elles font face envers les questions juridiques.

L'Indian Homemakers Association de la Colombie-Britannique, a entrepris un Programme d'ateliers axé sur quelque 40 collectivités autochtones dans la province en vue d'encourager et d'organiser ces groupes au niveau local.

Dans le cadre de l'Année internationale de la femme, on a mis au point un projet spécial visant la préparation d'un livre qui réunit les biographies de 50 femmes autochtones qui se sont intéressées aux besoins et aux problèmes de leur peuple et de leur collectivité. Le livre À nous la parole vient d'être publié dans les deux langues officielles et est distribué gratuitement aux organisations autochtones, aussi bien qu'aux établissements d'enseignement non autochtones.

DIRECTION DES PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA FEMME

La Direction a continué d'assurer un appui financier aux groupements féminins, aux programmes et organismes d'envergure nationale et locale qui tentent d'amener davantage les femmes à jouer un rôle dans toutes les sphères de la société, et d'encourager des changements,

tant politiques qu'institutionnels dans le cadre de la promotion féminine. En 1976-1977, la Direction a versé \$500 000 au total à 143 groupements féminins et organismes chargés de programmes destinés à favoriser des échanges de renseignements et des activités touchant l'organisation communautaire, pour les femmes des régions rurales ou des collectivités isolées des actions de formation et de perfectionnement.

Au cours de l'année, la Direction des Programmes de promotion de la femme a également multiplié ses efforts en vue de vérifier l'efficacité des plans d'action mis sur pied afin d'amener les institutions à réagir positivement face à l'évolution de la condition féminine. Pour appuyer ces efforts, la Direction a ainsi engagé huit conseillères communautaires, spécialisées dans les questions féminines, qu'on a chargées de participer, avec des groupements féminins et des institutions locales hors des grands centres urbains, à la mise au point d'un plan d'action communautaire destiné à améliorer la condition de la femme.

Voici des organisations et des programmes qui ont fait l'objet d'une subvention:

British Columbia Federation of Women

Une subvention de \$7 893 a été accordée pour encourager les membres de la Fédération à participer à des réunions régionales dans toute la Colombie-Britannique ainsi qu'à des ateliers de perfectionnement et d'échange de renseignements. La fédération se compose de groupes, assure un réseau de communications aux organisations féminines et s'efforce essentiellement de faire disparaître le sexisme.

Status of Women in Education of the Manitoba Teachers' Society

Une subvention de \$4 000 a été allouée pour permettre à ce groupe de mettre en oeuvre son programme intitulé Focus of an Identity in Education in Manitoba. Le groupe a animé des séances de formation destinées à mettre au point des manuels scolaires non sexistes et publie un bulletin sur la condition de la femme dans l'enseignement.

Carleton Place Community Coordinators - Carleton Place
(Ontario)

Une somme de \$675 a été accordée pour le programme d'atelier de travail intitulé Women in Leadership in The Community et visant à réunir trois groupements féminins du comté de Lanark, à savoir ceux d'Almonte, de Smiths Falls et de Carleton Place. Cet atelier a permis aux femmes de ces groupes d'évaluer leur aptitude latente en leadership ainsi que leurs réalisations, et d'analyser les besoins de leur collectivité à cet égard. Il a également servi de tribune d'échange de renseignements sur des problèmes d'intérêt commun.

Association Féminine d'Education et d'Action Sociale -
Fédération Côte Nord, Hauterive (Québec)

Cette association a reçu \$3 500 pour regrouper dans différentes localités les personnes et groupes de la Côte Nord intéressés à la promotion de la femme. Le projet visait à sensibiliser les femmes de la Côte Nord à leurs responsabilités sociales et à les engager dans une action sociale ayant pour but l'amélioration de la situation de la femme, particulièrement dans le domaine des services sociaux.

Joint Committee on the Newfoundland and Labrador Women's
Institutes et Newfoundland Status of Women Council

Une subvention de \$15 000 a été allouée pour permettre à un comité mixte formé de ces deux organisations féminines de mettre sur pied un programme intitulé Women in Political Life. Le programme a d'abord tenté, au moyen d'une enquête, d'évaluer le degré de participation des femmes à la vie politique de la province. Une fois ce travail terminé, une conférence, accompagnée de séances sur la façon de s'exprimer en public et de mener une campagne, a été organisée en vue d'étudier les facteurs qui empêchent les femmes de participer à la vie politique.

Comité national d'action sur le statut de la femme

Le comité a reçu \$17 500 pour lui permettre d'entretenir et de multiplier ses rapports avec différents groupements féminins du Canada, qui s'intéressent aux questions relatives à la promotion féminine, et de continuer à influencer sur la politique du gouvernement et à amener celui-ci à modifier ses lois. Une partie de la subvention

servira à couvrir les frais de déplacement des femmes des collectivités isolées qui se rendent aux réunions et aux conférences du C.N.A.

DIRECTION DU MULTICULTURALISME

En 1976-1977, la Direction a administré un certain nombre de programmes destinés à favoriser l'avènement d'une société où tous les particuliers et tous les groupes auraient les mêmes chances de s'épanouir et d'exprimer leur identité culturelle, en tant que membre à part entière de la société canadienne.

Liaison avec les groupes ethniques

La liaison a été assurée par des agents connaissant bien les problèmes des groupes ethnoculturels, qu'il s'agisse des Africains et des Antillais, des Méditerranéens, des Scandinaves, des Asiatiques ou des Slaves. Au cours de l'année, ces agents ont offert des services de consultation et de liaison et ont, au niveau national, aidé à promouvoir les activités sociales des communautés et des organisations ethnoculturelles. Ils ont également dispensé information et conseils aux agents locaux du Ministère, ainsi qu'à diverses Directions d'autres ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux. En outre, les agents ont collaboré aux programmes adoptés par la Direction pour offrir des services techniques, des renseignements et des fonds aux projets conçus pour réaliser les objectifs sociaux de la liaison avec les groupes ethnoculturels: subventions aux projets, centres multiculturels et matériel didactique destiné à l'enseignement des langues non officielles.

Subventions de projets au titre du multiculturalisme

Les subventions versées aux termes de ce programme aident des groupes et des organisations bénévoles à promouvoir les activités qui correspondent à la politique de multiculturalisme du Canada. Ces activités visaient essentiellement à encourager les groupes ethnoculturels du Canada à conserver et à développer leur patrimoine culturel ou à faire en sorte qu'ils soient mieux connus et appréciés des autres Canadiens. Quelque 431 projets nationaux et régionaux ont bénéficié à ce titre, au cours de l'exercice financier 1976-1977, d'un montant total de \$2 071 764 sous forme de subventions.

Centres multiculturels

Le programme des centres multiculturels a permis aux groupes ethnoculturels du Canada de formuler eux-mêmes des programmes et des politiques susceptibles d'accroître les échanges et la communication entre les groupes de diverses cultures.

Grâce à ce programme, les associations qui regroupent plusieurs groupes ethnoculturels d'une même collectivité, ont bénéficié de subventions de fonctionnement qui leur ont permis de se procurer les ressources humaines et matérielles dont elles avaient besoin pour coordonner leurs discussions, séances d'études, représentations théâtrales, expositions, rencontres amicales et services d'orientation. En 1976-1977, le programme des centres multiculturels a versé un total de \$299 300 à 16 centres répartis dans tout le Canada.

Matériel didactique pour l'enseignement des langues non officielles

Ce programme, encore expérimental, a été établi pour remédier à l'insuffisance qualitative et quantitative du matériel didactique dont disposent actuellement les membres des groupes ethnoculturels et les enfants d'immigrants désireux de conserver leur langue ancestrale. Des subventions ont été versées à des groupes des différentes collectivités pour leur permettre de mettre au point et de produire, dans le contexte canadien, des manuels et du matériel didactique audio-visuel (diapositives, films, bandes magnétoscopiques et magnétiques, etc.) pour l'enseignement des langues autres que l'anglais ou le français, particulièrement dans les écoles supplémentaires.

Au cours de l'exercice financier 1976-1977, \$68 200 ont ainsi été versés, sous forme de subventions à des associations bénévoles pour les aider à concevoir et à produire du matériel didactique destiné avant tout aux écoles précitées.

Service d'analyse de la presse ethnique

Au cours de l'année, le Service d'analyse de la presse ethnique a reçu plus de 200 journaux et périodiques publiés en plus de 30 langues et les a fait analyser par 17 analystes contractuels; l'information recueillie a servi à préparer la Revue de la presse ethnique canadienne, publication mensuelle à tirage limité, distribuée

à des agents et aux bibliothèques de divers ministères et organismes gouvernementaux. Le Service a également assuré la liaison avec la Fédération de la presse ethnique du Canada et ses quatre associations affiliées, soit celles de Toronto, Montréal, Winnipeg et Vancouver.

Entités culturelles canadiennes

Le programme des entités culturelles canadiennes vise à rendre la société canadienne plus représentative, sous tous ses aspects, de la réalité du multiculturalisme au Canada. Le gouvernement espère que les Canadiens seront capables de mieux comprendre et de mieux accepter le multiculturalisme quand ils seront bien conscients qu'il s'agit d'une réalité inhérente à leur société.

Parallèlement aux Olympiques, le conseil provincial des arts populaires a organisé, à Montréal et à Kingston, en vertu d'un contrat qui le liait au gouvernement fédéral et grâce à des Fonds supplémentaires accordés par I.B.M. Canada, le COJO et les autorités provinciales, un festival folklorique multiculturel national. Plus de 2 000 participants, venus des quatre coins du pays et représentant diverses cultures, ont donné des représentations qui ont attiré de nombreux spectateurs. Le programme des entités culturelles canadiennes a également appuyé de nombreux festivals folkloriques locaux et régionaux dans tout le Canada.

Le troisième festival annuel de théâtre multiculturel a été organisé à Winnipeg par l'Association du théâtre multiculturel; sept troupes venues de diverses régions du Canada y ont participé. Les représentations ont suscité une grande affluence. Les sections provinciales de l'Association du théâtre multiculturel ont rapidement pris de l'essor cette année, ce qui a amené les organismes à étendre considérablement le champ de leurs programmes.

Avec l'aide financière du gouvernement fédéral, la coalition nationale des Noirs a achevé de préparer la participation du Canada au deuxième Festival international des arts nègres de Lagos (Nigéria). Cette manifestation est maintenant terminée, et un rapport définitif sera présenté sous peu par la C.N.N.C. et par l'agent de liaison des groupes noirs au Canada.

Les livres de recettes de différents groupes ethniques au Canada de Sondra Gotlieb et de Jean Bruce, tous deux subventionnés par le programme de multiculturalisme, ont été publiés et diffusés à temps pour les achats de Noël. Les deux ouvrages se vendent bien. De plus, le Musée de l'homme est en train de monter une exposition de photographies à partir du dernier livre précité. Elle devrait être prête d'ici mai prochain.

Programme des études multiculturelles

Sur les recommandations du Comité consultatif pour les études ethniques canadiennes, des fonds ont été accordés pour six chaires de professeurs invités et réparties entre les universités d'Ottawa, du Manitoba, de Brock, de Laval, de York et de Simon Fraser. En 1976-1977, un montant total de \$97 456 a été versé au titre de ce programme.

Au cours de l'année scolaire 1976-1977, le programme des études multiculturelles a financé une série de conférences données dans tout le pays par plusieurs spécialistes dans le domaine des études ethniques.

Le rapport, Les langues non officielles: Etude sur le multiculturalisme au Canada, a été publié dans les deux langues. On peut l'obtenir en s'adressant au Centre de l'imprimerie et de l'édition, ministère des Approvisionnement et Services, Ottawa, K1A 0S9.

Le rapport sur le multiculturalisme et les attitudes des groupes ethniques au Canada a été révisé. Il devrait paraître, sous forme de livre, à l'automne de 1977.

À la fin de l'automne, la Direction a accepté l'invitation de la Commission canadienne pour l'UNESCO à participer à une étude, à titre de représentante du Canada, conjointement avec les pays européens. Le thème des recherches sera "L'épanouissement culturel dans les pays où vivent différents groupes nationaux et

ethniques". Les détails de la contribution canadienne seront arrêtés au cours des mois à venir.

Le contenu multiculturel des programmes scolaires dans l'Ouest du Canada a également fait l'objet d'une étude parrainée par la Direction; à ce sujet, un colloque aura lieu à Vancouver en avril 1977.

Dans la série des histoires ethniques, le Ministère a reçu et accepté trois nouveaux volumes: les Polonais, les Portugais, et les Ecossais. La série sera publiée en collaboration par la maison McClelland and Stewart et le ministère des Approvisionnements et Services. Des invitations à écrire l'histoire des ethnies ne faisant pas partie de la série ont été lancées. À la fin de l'année 1976-1977, 24 ouvrages d'histoires avaient été commandés.

Conseil consultatif canadien du multiculturalisme

Le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme conseille le ministre chargé du multiculturalisme sur les questions ayant trait à l'élaboration de la politique; la composition du C.C.C.M. reflète la diversité ethnoculturelle de la société canadienne et la répartition régionale des groupes.

La deuxième conférence canadienne sur le multiculturalisme s'est déroulée du 13 au 15 février 1976 à Ottawa, sous les auspices du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme. Elle portait sur le thème "Le multiculturalisme comme politique d'Etat" et tendait à cerner les points de vue des majorités culturelles sur la politique du multiculturalisme. Quelque 550 délégués y étaient présents. Le rapport de la conférence constitue un recueil d'articles de fond sur le sujet.

En novembre 1976, M. Peter Bosa a accédé au poste de président du Conseil. A cette époque, M. John Munro a également accepté les recommandations formulées antérieurement par le Conseil relativement à l'extension du mandat du C.C.C.M. Aux termes du nouveau mandat, le Conseil jouit d'une plus grande latitude au niveau de la direction des activités du C.C.C.M.

Le 28 janvier 1977, l'honorable John Munro a donné des réponses détaillées aux recommandations contenues dans le premier rapport annuel du Conseil. Il a annoncé à cet égard le lancement d'un important programme pour promouvoir l'apprentissage d'une langue non-officielle.

Les 26 et 27 février 1977, s'est tenue à Montréal la première d'une série de réunions du Comité permanent du C.C.C.M. Les comités, dont les membres proviennent des diverses régions, se pencheront, pendant un an, sur les questions suivantes: la politique d'immigration et son orientation, les media, le développement culturel et linguistique et les rapports entre le multiculturalisme et le bilinguisme, les droits de l'homme et les préoccupations humanitaires et, enfin, les subventions.

À Montréal ont été créés deux comités spéciaux, dont l'un est chargé d'étudier les données du recensement relatives aux origines ethniques et l'autre, d'examiner les prêts hypothécaires à long terme accordés aux centres culturels communautaires.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETÉ

En 1976, environ 125 000 personnes ont acquis la citoyenneté et environ 150 000 Canadiens ont obtenu des certificats attestant celle-ci. Le Secteur de l'enregistrement de la citoyenneté a eu un grand nombre de contacts directs avec des personnes de toutes les conditions sociales. Ces contacts avec le public se sont concrétisés par les différentes prestations de services, les réponses aux demandes de renseignements et la tenue des cérémonies de remise de certificats organisées à l'intention des Néo-Canadiens. En outre, c'est l'unique direction productrice de recettes. En effet, elle a perçu, au titre de l'enregistrement, la somme totale de \$1 300 000.

Un certain nombre de mesures ont été adoptées pour améliorer les services d'enregistrement. Des équipes volantes, assujetties à un horaire prolongé, seront mises en place à Hamilton, à Toronto et à Vancouver. Celle de Montréal offre des services aux groupes qui en font la demande. Dans certaines villes, un système de rendez-vous a été instauré. De plus, comme les possibilités d'assurer des services augmentent, les cours de la citoyenneté ont été à même de desservir certains secteurs qui relevaient temporairement des cours du comté. Enfin, à titre expérimental, un véhicule de la citoyenneté a visité 56 villes, de Sept-Iles (Québec) à l'île de Vancouver, à l'ouest, et Prince Rupert (Colombie-Britannique) au nord, parcourant une distance totale de 12 000 milles. Ce minibus s'est arrêté, au cours de l'été et

de l'automne, dans nombre de collectivités qui n'ont pas facilement accès aux services d'enregistrement de la citoyenneté en temps normal. Cette initiative faisait suite à une expérience de six semaines tentée en 1975, et on procède actuellement à une évaluation du projet. C'est l'adoption de la nouvelle Loi sur la citoyenneté, qui a reçu la sanction royale le 16 juillet 1976 et a été promulguée le 15 février 1977, qui a été le fait saillant de l'année. Parmi les changements apportés, signalons la réduction de la période réglementaire de résidence ramenée de cinq à trois ans, l'abaissement de l'âge de la majorité de 21 à 18 ans et l'élimination des dispositions discriminatoires fondées sur le sexe, l'âge, l'état civil et le pays d'origine. Désormais, l'octroi de la citoyenneté ne relève plus de la discrétion du Ministre; le statut de citoyen canadien revient de droit à quiconque répond aux exigences requises. L'augmentation des demandes de services d'enregistrement a été encore plus vive qu'on ne l'avait prévu, bien que le personnel de l'Administration centrale ait assuré dans tous les bureaux régionaux du Canada des séances de formation pour veiller à ce que la transition de l'ancienne à la nouvelle Loi se fasse dans les meilleures conditions possibles. Ceux des requérants qui estimaient que l'ancienne Loi était plus favorable se sont empressés d'adresser leurs demandes à la cour juste avant la date de la proclamation, et la publicité entourant la promulgation de la loi a attiré un nombre élevé de demandes après le 15 février.

Les cours de la citoyenneté ont servi de cadre à de nombreuses cérémonies et réceptions dans tout le Canada à l'intention des citoyens en 1976-1977. Une nouvelle cour a été inaugurée à Saint Jean (Terre-Neuve). Onze nouveaux juges de la citoyenneté ont été nommés pour mieux satisfaire au nombre croissant des demandes, et la nouvelle Loi a élargi les pouvoirs des juges qui peuvent maintenant connaître toutes les demandes relatives à la citoyenneté et présentées par des adultes: demandes d'obtention, de rétention, de répudiation ou de réintégration de la citoyenneté.

Outre les cérémonies habituelles tenues à la cour, des cérémonies spéciales ont eu lieu à Ottawa et dans tout le pays, dans le cadre de la promulgation de la Loi sur la citoyenneté. Le Premier ministre a présenté des certificats de citoyenneté à Ottawa, à Toronto et à Montréal. D'autres ministres fédéraux, dont le Secrétaire d'Etat, ont présidé des cérémonies analogues dans d'autres centres importants. Parmi les activités spéciales de l'année, il faut souligner les visites du Gouverneur général à Québec et à Toronto. De plus, lors d'une cérémonie spéciale qui s'est déroulée sur la Colline parlementaire le 1er juillet 1976, le Premier ministre a présenté des certificats à 48 personnes originaires de 40 pays différents. L'adoption de la nouvelle Loi sur la citoyenneté a entraîné la publication de deux nouveaux documents d'information (Le citoyen canadien et Regards sur le Canada) destinés aux requérants adultes. Une brochure, intitulée La

citoyenneté canadienne, expose les conditions d'admissibilité à la citoyenneté et la marche à suivre pour présenter la demande. Un film d'animation réalisé par l'Office national du film Language and Canadian Citizenship explique les exigences linguistiques.

L'administration des ententes fédérales-provinciales à frais partagés, destinées à promouvoir et à faciliter les cours de langue et de préparation à la citoyenneté dispensés aux immigrants adultes, a été attribuée le 1er juillet dernier à la Direction de la planification et de la réglementation qui relève de la Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté. Aux termes de ces accords, le Ministère s'engage à rembourser aux provinces participantes la totalité du coût des manuels didactiques et 50 p. cent des coûts engagés au titre de l'enseignement, dans le cadre de cours de formation donnés dans une langue officielle et des cours d'introduction à la société canadienne. En 1976-1977, \$3 930 000 ont été consacrés à l'enseignement et \$193 000 aux manuels didactiques. Ces chiffres représentent les sommes déboursées au cours de l'année financière actuelle aux termes des accords, mais tiennent compte des subventions fédérales accordées en réponse aux demandes présentées lors des années précédentes. Le 2 décembre 1976, la négociation de ces accords a repris et, pour la première fois depuis 1953, tous les responsables fédéraux et provinciaux intéressés à la question se sont réunis.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs programmes de recherche ont été entrepris, notamment des études sur les attitudes des immigrants admissibles à la citoyenneté et l'inscription des Néo-Canadiens sur les listes électorales à Vancouver. En outre, on a passé en revue toutes les activités de promotion de la citoyenneté.

Des travaux axés sur l'adoption du S.M.P.O. (Système de mesures de la performance des opérations), au sein de la Direction de l'enregistrement, sont en cours. Des normes pondérées ont été établies pour la Section des dossiers et plusieurs membres du personnel de la Direction de l'enregistrement ont participé au programme de formation de la Commission de la Fonction publique. Cependant, étant donné que la nouvelle loi suppose des changements radicaux au niveau de la marche à suivre pour l'examen des demandes, aucun indicateur fiable de comparaison ne pourra être instauré avant la fin de l'année 1978-1979, soit un an après la mise en application de la nouvelle Loi.

FAITS SAILLANTS DANS LES RÉGIONS

Région du Pacifique

L'aide accordée s'adressait surtout à l'élaboration de projets destinés à accroître la compréhension entre les francophones et les anglophones en Colombie-Britannique, dans le secteur du bénévolat. Un programme d'animation d'envergure provinciale a été lancé dans le but de fournir aux citoyens francophones de la région un moyen d'exprimer plus clairement et plus efficacement leurs besoins et aspirations et d'y sensibiliser le public. Dans le cadre de cette initiative, une série d'émissions de télévision scolaire et communautaire sous le thème "La francophonie and You" a été réalisée.

Le financement de base des associations des autochtones inscrits et non inscrits a repris après un an d'inactivité, car les associations sont revenues sur leur décision prise en 1975-1976 de refuser les fonds du Ministère. Dans la région, au cours de l'année dernière, on a accordé la priorité à la revivification des associations.

Des efforts spéciaux ont été déployés en collaboration avec les corps d'enseignement pour mettre sur pied une équipe de spécialistes des questions multiculturelles, chargée de faire la tournée des écoles de Vancouver, pour subventionner une conférence dans l'Ouest du Canada afin d'étudier la planification de programmes de cours multiculturels dans les écoles canadiennes et le lancement d'un projet expérimental ayant pour but de vérifier s'il existe des préjugés dans les écoles de la Colombie-Britannique, et dans l'affirmative, d'examiner les solutions éventuelles.

Région des Prairies

Vu sa population d'environ trois millions d'habitants concentrée dans les régions en expansion du Sud et dans les petites collectivités souvent isolées du Nord, la Région des Prairies présente un défi important à l'administration régionale chargée de mettre en oeuvre des programmes de citoyenneté équitables et économiques.

Les Territoires du Nord-Ouest et les régions septentrionales des provinces ont reçu les services nécessaires, principalement sur demande. La région s'est surtout occupée de seconder les organisations autochtones pour répondre aux besoins en communication des collectivités isolées; elle a établi pour le Nord un réseau de communication englobant les divers média. Quatre organismes

autochtones de communications sociales et cinq journaux autochtones ont reçu une aide financière importante. Des mesures ont également été prises pour déceler et satisfaire les besoins particuliers liés au programme des femmes autochtones dans les régions du Nord.

Pour ce qui est de l'ensemble de la région, le Ministère a intensifié ses relations avec 11 organisations-cadres autochtones pour accroître leur influence au sein des collectivités autochtones comme organismes axés sur le développement. De plus, les fonctionnaires ont travaillé en étroite collaboration avec 32 centres d'accueil autochtones ayant pour objectif de répondre aux besoins d'un nombre croissant d'autochtones qui migrent vers les collectivités plus importantes de la région.

Les activités multiculturelles se sont caractérisées par une tendance à l'accroissement de la compréhension entre les groupes et des initiatives d'échanges culturels. D'importantes conférences sur ces thèmes se sont tenues à Winnipeg, Banff et Regina. La région a travaillé étroitement avec les gouvernements des provinces comme l'Alberta et le Manitoba dans le but d'élaborer des programmes parallèles en vue d'étendre ses services à l'échelle de la province. L'aide accordée aux nouveaux groupes d'immigrants ayant des besoins spéciaux, comme les Chiliens, a été accueillie favorablement et a eu des résultats satisfaisants.

Étant donné les besoins particuliers qu'ont les francophones pour continuer de résister aux pressions de l'assimilation tout en participant entièrement aux activités de la société en général, des efforts spéciaux ont été déployés pour faciliter la communication et l'interaction avec le groupe majoritaire et les autres groupes ethniques.

Dans le cadre des programmes de citoyenneté, une somme d'environ \$2,4 millions a été accordée aux organisations oeuvrant dans les secteurs des groupes minoritaires de langue officielle, des citoyens autochtones et du programme du multiculturalisme. Quelque \$145 000 ont été destinés au programme des auberges de jeunesse exécuté dans chaque province. En dernier lieu, les fonds réservés au programme de services communautaires aux étudiants, s'élevant à \$369 500 et \$538 600, ont été accordés aux projets du grand public et des autochtones respectivement, en vue de stimuler certaines initiatives communautaires.

Région de l'Ontario

À l'instar d'autres régions, l'activité des bureaux locaux de l'Ontario est directement liée aux facteurs démographiques de la région. Vu la forte concentration de sa population dans le Sud, la province est également exposée à un afflux constant d'immigrants en provenance de l'étranger et à des courants migratoires internes des zones rurales vers les villes. Elle compte plusieurs enclaves francophones disséminées dans toute la province et concentrées particulièrement au Centre et au Nord-Est. Elle se distingue également par une importante concentration d'autochtones dans les collectivités du Nord de l'Ontario, particulièrement dans la région du Nord-Ouest.

En 1976-1977, l'intérêt du personnel régional s'est concentré sur la question de l'identité sociale et culturelle des collectivités francophones, autochtones et ethniques ainsi que sur leur épanouissement. Dans les régions rurales et septentrionales en particulier, les agents se sont attachés à établir des contacts avec les collectivités en voie de développement, à encourager les groupes à entretenir des liens entre eux et à s'engager dans des activités axées sur l'épanouissement socio-culturel.

Dans le cadre du Programme des citoyens autochtones, le Ministère a accru son soutien à l'association autochtone de communications Wa-Wa-Ta qui dispense ses services à 31 collectivités autochtones du Nord de la province, lui permettant ainsi d'étendre son champ d'activité. Les agents ont continué de demeurer en contact étroit avec les 16 centres d'accueil et les cinq associations qui sont aidés financièrement dans le cadre des programmes de financement de base.

Des efforts constants ont été déployés pour atténuer les tensions raciales et accroître la compréhension entre les groupes. À Kenora, par exemple, une initiative visait à mettre sur pied une structure destinée à faciliter la communication et à améliorer les rapports entre les autochtones et l'ensemble de la population; c'est par l'entremise des agents de la Région qu'une étude sur le racisme dans les écoles de Toronto a été entreprise par des experts-conseils.

La création de centres de ressources pour les femmes a été une réussite considérable. Dans la vallée de l'Outaouais, par exemple, ces centres ont assuré une liaison coordonnée entre les organismes sociaux et une participation accrue des femmes aux activités communautaires.

Dans les conurbations, les agents ont stimulé les nouvelles activités dans le domaine du multiculturalisme, particulièrement dans le secteur de l'art dramatique et du folklore, et les ont coordonnées, dans une plus grande mesure, avec les activités accrues des centres multiculturels.

Région du Québec

Dans la région du Québec, la priorité a été accordée aux groupes et associations à même vocation de manière à réduire le nombre des agents, tout en rendant leur action plus efficaces. En plus de faire connaître au public les divers programmes de subventions du Ministère, les agents servent de conseillers auprès des organisations de citoyens en matière de développement.

Dans le cadre du programme d'aide aux groupes communautaires, un certain nombre de projets régionaux axés sur l'information et la formation des personnes en cause, plutôt que sur la prestation de services, a reçu l'aide technique et financière du Ministère dans la région. Cette aide a permis, d'une part, le maintien et le renforcement de différents organismes à caractère régional et local, dont les préoccupations sont de l'ordre de l'information, de la communication et de la coopération et, d'autre part, l'exploration de nouvelles avenues de participation où se juxtaposent la participation populaire et le savoir-faire des spécialistes et où les recherches et les études sont exécutées avec la population visée et à son intention.

De la même manière, l'appui a été accordé dans le cadre du programme de promotion de la femme, lequel a permis la poursuite des activités de différents groupes régionaux et locaux, s'occupant de la condition de la femme et de son rôle dans la société où elle vit.

Le programme des citoyens autochtones a permis tout d'abord, par l'entremise de son secteur des communications, le soutien

de deux sociétés de communication chez les Inuit du Nouveau Québec et des Territoires du Nord-Ouest, de même que le soutien d'un journal desservant les Métis et les Indiens non inscrits. Le programme a permis notamment la création d'une association provinciale des femmes autochtones et la mise sur pied d'un projet d'amérindianisation des écoles chez les Montagnais de la Côte-Nord, en collaboration avec le ministère provincial de l'Éducation.

L'assistance du Ministère, dans le cadre du programme de la compréhension entre groupes et des droits de l'homme, a permis le soutien d'un organisme bénévole à caractère régional, la Ligue des droits de l'homme, voué à la défense et à la promotion des droits individuels et collectifs, de même que la réalisation de projets de promotion et d'information de la part d'organismes similaires. Leurs services comprennent le regroupement des personnes de même couche sociale qui veulent bénéficier de conditions normales d'existence et qui veillent à défendre et à protéger les droits de certaines catégories défavorisées de la population.

Dans le cadre du programme de multiculturalisme, plus de quarante organismes ethnoculturels de la région ont reçu une aide financière afin d'atteindre des objectifs ou de concrétiser des activités servant à la revalorisation culturelle ou la transmission de la culture, aux manifestations culturelles d'un groupe ethnique donné, et au rapprochement des groupes ethno culturels avec la majorité québécoise et à leur intégration avec cette dernière.

En dernier lieu au moyen du programme groupes minoritaires de langue officielle, les activités entreprises convergeaient sur le soutien de certains organismes anglophones soucieux d'acquérir et d'accroître les connaissances nécessaires à un meilleur fonctionnement dans le milieu québécois, et sur la mise en oeuvre de certains projets à caractère culturel, qui, par leur dimension, veulent sensibiliser les individus issus des deux groupes majoritaires au phénomène d'une dualité culturelle positive et bénéfique.

Région de l'Atlantique

Les activités axées sur la participation des citoyens ont porté sur une vaste gamme d'intérêts et de projets. Une aide a été accordée à un centre d'orientation et d'information communautaire

bénévole, qui fournit des services bilingues à la population de la région de Moncton. Le Ministère a également financé une importante conférence provinciale sur la santé mentale au Nouveau-Brunswick et y a participé; il a aussi aidé la Newfoundland Senior Citizens Federation à créer un centre d'activités et à renforcer les canaux d'échanges entre les 110 clubs locaux de l'âge d'or disséminés dans la province.

Dans le cadre du programme de la compréhension entre groupes et des droits de l'homme, il a accordé des subventions de soutien et une aide financière aux projets réalisés par des groupes provinciaux de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que de l'Île-du-Prince-Édouard. Les subventions versées au titre des projets comprenaient le financement d'un programme d'éducation communautaire à Terre-Neuve et la mise sur pied d'une association des droits de l'homme à Labrador City.

Quant aux activités axées sur le multiculturalisme, la région s'est surtout penchée sur des projets destinés à promouvoir et à faire connaître les valeurs des groupes ethnoculturels, et sur l'élaboration de programmes liés aux problèmes des immigrants. Des associations multiculturelles en Nouvelle-Écosse et à Fredericton ont été encouragées, ainsi que des groupes ethniques minoritaires à Saint-Jean (N.-B.) et les groupes des Philippins, des Indiens asiatiques et des Chinois à Terre-Neuve.

Dans le but de renforcer le rôle joué par la minorité francophone dans la région, une vaste gamme d'activités ont reçu l'appui du gouvernement, y compris l'étude entreprise par l'association de l'École provinciale Foyer du Nouveau-Brunswick sur les méthodes utilisées pour favoriser l'épanouissement des enfants d'âge préscolaire; un projet de rapprochement des deux communautés linguistiques de Moncton; un programme biculturel intensif de langues pour les jeunes et une aide importante à la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et la Société Saint-Thomas d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard dans le but d'encourager et de promouvoir de plus en plus les entreprises culturelles et artistiques au sein de la collectivité francophone des deux provinces.

Les subventions accordées au Conseil de la situation de la femme de Terre-Neuve et au Labrador and Newfoundland Women's Institute, sont représentatives des activités entreprises respectivement dans les régions urbaines et rurales dans ce domaine. Le Ministère a

permis à des instituts de femmes de huit collectivités différentes de participer à des cours d'animation et à des ateliers de perfectionnement organisationnel. Il a également assumé le coût d'une conférence provinciale à Terre-Neuve, qui a eu pour thème Women in Political Life (Les femmes et la politique).

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

Le Sous-secrétaire d'État adjoint à la gestion intégrée, les directions générales et les directions qui composent le Secteur de la gestion intégrée ont coordonné les travaux du Ministère en matière de planification, de recherche et d'évaluation, offert des services de gestion, de consultation et de soutien, et exercé d'autres fonctions qui ont trait à la gestion du Ministère dans son ensemble.

Alors que le Secteur des affaires culturelles et celui de la citoyenneté et du civisme ont veillé à la mise en oeuvre des programmes du Ministère axés sur le client, le Secteur de la gestion intégrée, sous la direction du Sous-secrétaire d'État adjoint compétent, a fourni les grandes structures administratives nécessaires pour les travaux du Ministère en matière de planification, de recherche et d'évaluation. Il a aussi offert des services de consultation et de soutien en ce qui a trait à la gestion du Ministère dans son ensemble; ces services touchent, entre autres, les finances, l'administration, le contentieux, l'informatique, le personnel, l'information, la vérification, la sécurité, l'organisation et l'amélioration des systèmes; le Secteur a également fourni des services de soutien direct à la haute direction du Ministère, au Secrétaire d'État, au ministre chargé du multiculturalisme.

SECRETARIAT DU MINISTÈRE

Durant sa troisième année d'activité, le Secrétariat du Ministère a continué de fournir des services administratifs au Secrétaire d'État et au ministre chargé du Multiculturalisme.

Au cours de l'année, la Section de la correspondance ministérielle a traité près de 7 300 lettres concernant des demandes de renseignements ou des commentaires adressés au Secrétaire d'État. Quelque 295 questions parlementaires lui ont été adressées par l'entremise du Feuilleton des avis. Le Secrétariat a assuré la coordination de la recherche des éléments de réponse pour le Ministère et les organismes dont le Secrétaire d'État répond devant le Parlement, ainsi que la préparation des réponses pour la signature du Ministre.

Le Secrétariat a également été chargé de fournir les services de secrétariat au Comité de la haute direction présidé par le Sous-secrétaire d'État.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION DES SYSTÈMES ET DES SERVICES

Au cours de 1976-1977, par suite d'une réduction marquée des années-hommes, le partage des responsabilités de la planification et des fonctions connexes entre les secteurs de programme et le Secteur de la gestion intégrée a été réexaminé. La responsabilité de ces fonctions à l'intérieur d'un programme particulier est généralement confiée au secteur du programme, la Direction générale de la planification, des systèmes et des services agissant à titre de conseiller ou de soutien. Par contre, cette Direction générale conserve la responsabilité de coordonner les activités qui touchent plus d'un secteur de programme. Un certain nombre de fonctions jugées essentielles à ce rôle central ont toutefois été supprimées ou considérablement réduites, par suite de la réduction des années-hommes; notamment, les prévisions à long terme sur l'environnement, les analyses de politiques inter-programmes et l'examen, au niveau du Ministère, des stratégies possibles. Le Groupe de travail sur la décentralisation a établi la nécessité de centraliser fortement la planification et la coordination; on peut donc s'attendre à d'autres changements concernant les structures et le partage des responsabilités.

Des carrefours ont été organisés à l'Administration centrale tandis qu'à Halifax, une séance d'information permettait au personnel du Ministère de se familiariser avec le fonctionnement du cycle budgétaire du gouvernement et le processus de planification du Ministère, qui s'insère dans ce cycle.

Le Ministère a pu défendre ses intérêts au sein d'un certain nombre de comités et de groupes de travail interministériels, dont les suivants:

- Comité interministériel du tourisme;
- Groupe de travail sur les aspects socioculturels des affaires urbaines;
- Groupe de travail sur les prévisions;
- Comité interministériel du développement du Nord;
- Programme de consultations interministérielles sur les statistiques sociales;

- Groupe interministériel non officiel d'évaluation;
- Comité interministériel des prévisions technologiques;
- Comité interministériel des indicateurs sociaux;
- Comité interministériel du programme de communications électroniques et de la coordination des politiques;
- Programme des activités et de l'emploi d'été des étudiants.

Des documents de synthèse ont été rédigés afin de conseiller la haute direction sur le rôle précis de l'évaluation et de la planification au sein du Ministère. La Direction générale a également assuré la coordination et la liaison avec le secrétariat du Conseil du Trésor pour l'analyse des progrès concernant l'évaluation du rendement des activités du Ministère. On a procédé à des inventaires des projets de recherches et d'évaluation en cours dans le Ministère. De plus, des services de planification et d'évaluation ont été offerts relativement aux secteurs de programme suivants:

- Financement de base des citoyens autochtones;
- Analyse des groupes minoritaires de langue officielle;
- Programme des moniteurs de langue seconde;
- Programme de bourses - cours de langue seconde;
- Programme des activités et de l'emploi d'été des étudiants (Auberges et Services communautaires étudiants);
- Étude sur les films non commerciaux.

En ce qui concerne les fonctions plus générales de développement et de conseil, la Direction générale a mis en oeuvre un certain nombre d'activités. Elle a fourni des services de secrétariat et de soutien administratif au Comité de recherche du Ministère. Elle a, sur certaines questions, rassemblé de la documentation et préparé un dossier à l'intention du Ministre et des fonctionnaires du Ministère qui siègent à des comités parlementaires et interministériels. Elle a apporté aide et conseils au Groupe de travail spécial du Ministère sur la décentralisation. Enfin, elle a entrepris une série d'études comparatives en vue d'améliorer les relations opérationnelles entre les différents programmes du Ministère.

Services administratifs

La Direction des services administratifs offre à tout le Ministère un vaste éventail de services dans les domaines suivants: logement, télécommunications, bibliothèque, matériel et gestion des écritures.

Elle a poursuivi son programme d'amélioration de la gestion pour accroître l'efficacité et l'utilité de ses services.

La planification du déménagement éventuel du Ministère aux Terrasses de la Chaudière à Hull a constitué l'une des principales activités de la Direction.

Informatique

Les années précédentes, la Direction de l'informatique s'occupait principalement d'élaborer des systèmes de type administratif. Le Bureau des traductions s'est récemment vu confier la responsabilité de pourvoir aux besoins du gouvernement fédéral dans le domaine de la terminologie. Cette décision a entraîné la création de nouveaux systèmes informatisés, axés sur la linguistique.

Le premier de ces systèmes, la Banque de terminologie, est né du besoin senti de normaliser la terminologie utilisée en traduction. Pendant plusieurs années, le gouvernement fédéral, par l'entremise du Ministère, a encouragé et appuyé la recherche et la création dans le domaine des systèmes de terminologie en accordant des subventions aux universités; la mise sur pied de l'actuelle Banque de terminologie est le résultat de ces recherches. Le système a pour but principal de créer une banque de données multilingues destinée à contenir environ 5 millions de mots. L'accès à cette banque sera facilité par un réseau national de terminaux.

Une deuxième application de l'informatique à la linguistique a trait à la traduction automatique ou automatisée. Les travaux dans ce domaine ont progressé à un tel point qu'un sous-système pratique peut maintenant être utilisé pour la traduction des prévisions météorologiques. Il reste encore une multitude de perfectionnements à

apporter avant que la traduction automatique ou automatisée puisse être considérée comme un instrument de travail pratique pour le Bureau des traductions. Une équipe composée de linguistes, de terminologues, de traducteurs et d'analystes de systèmes informatiques travaille actuellement à définir les concepts et les lignes directrices en vue de cerner d'autres applications, particulièrement dans le domaine des caractéristiques techniques des aéronefs. La réalisation de toutes les possibilités dans ce domaine prometteur nécessitera des ressources et des efforts accrus.

Outre le soutien normal qu'elle accorde aux systèmes administratifs, la Direction a fourni une aide et des conseils d'ordre technique en vue de la réalisation d'un certain nombre de projets pour le Secteur de la citoyenneté et du civisme, et celui des affaires culturelles. Le 1^{er} avril 1976, un système informatique a été implanté en vue de calculer et d'enregistrer les droits des provinces et les sommes qui leur sont versées au titre de l'aide à l'enseignement postsecondaire. Ce système permet de produire des rapports à jour sur l'état de comptes avec l'une ou l'autre des provinces pour une année donnée. Parmi d'autres projets qui nécessitent l'apport de systèmes informatiques, mentionnons les programmes suivants du Ministère: Service communautaire étudiant, Activités et emploi d'été des étudiants et Auberges de jeunesse. Des services informatiques et des méthodes statistiques ont été fournis pour plusieurs enquêtes et études, notamment sur les artisans canadiens, la distribution des films non commerciaux et les subventions au titre de la citoyenneté et du civisme.

Organisation et méthodes

Au début de l'année, la Direction a créé un Groupe de travail chargé initialement d'élaborer des méthodes en matière de finances, d'administration et de personnel. Sa préparation ayant constamment reçu une attention prioritaire, le Manuel de gestion financière a pu être pratiquement achevé avant la fin de l'année, alors qu'un bon nombre de méthodes avaient également pu être préparées dans les deux autres domaines, à savoir l'administration et le personnel.

Au cours de ces mêmes mois, la Direction a continué de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'organisation, tout en s'occupant d'un grand nombre de projets variés dans les domaines de l'organisation et des méthodes notamment:

- Contribution au perfectionnement de la Banque de terminologie du Bureau des traductions;

-
- Modification des structures et des méthodes en vue de l'application de la nouvelle Loi sur la citoyenneté;
 - Modifications apportées aux systèmes régissant les divers programmes de subventions du Ministère;
 - Analyse des systèmes de sécurité du Ministère;
 - Identification de méthodes en vue d'améliorer les services du Ministère au public;
 - Étude de l'organisation et des méthodes requises par le Secrétariat du Ministère.

Gestion financière

La Direction des finances fournit aide et conseils au Ministère pour tout ce qui touche la gestion financière. Chargée de la planification et des analyses financières, elle fournit des services de comptabilité, aide les cadres à préparer des recommandations au Conseil du Trésor, à interpréter les résultats financiers et à contrôler les dépenses.

Au cours de l'année, la Direction a accordé beaucoup d'importance à la publication du Manuel de gestion financière. Sur les 65 chapitres que comprendra ce manuel, 53 étaient prêts et approuvés au 31 mars 1977.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL

Au cours de l'année 1976-1977, la Direction générale du personnel a continué de procéder à l'unification de certains programmes conçus et mis sur pied durant l'année 1975, et elle en a élaboré d'autres en vue d'une gestion de plus en plus efficace des ressources humaines à l'intérieur du Secrétariat d'État.

C'est ainsi que le projet-pilote sur la qualité de vie au travail, parrainé par le Conseil du Trésor et auquel participe le Secrétariat d'État, a été mis en oeuvre au cours de cette période. Les participants - des employés de deux sections du Bureau des traductions - ont fait l'apprentissage de l'autogestion, avec la participation de représentants de l'Institut professionnel de la Fonction publique et de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. À la fin de 1977, on procédera à l'évaluation de l'expérience.

Dans le cadre du programme d'égalité d'accès à l'emploi pour la femme, une étude a été réalisée et a abouti à l'élaboration d'un plan quinquennal visant à équilibrer la représentation féminine à tous les niveaux et dans tous les secteurs du Ministère. Ce plan a été approuvé par le Comité de la haute direction du Secrétariat d'État et a été soumis au Conseil du Trésor.

De plus, un cours de formation en relations de travail a été mis sur pied et offert à quelque 200 gestionnaires des différents paliers de griefs répartis à travers tout le Canada, et des discussions ont eu lieu avec des agents négociateurs afin de mettre sur pied un comité de consultation syndical-patronal. De même, au delà de 2 000 employés ont profité des divers cours internes de formation et de perfectionnement professionnels, cependant que 208 employés ont suivi des cours du programme ministériel de formation et de perfectionnement linguistiques.

DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION

Au cours de l'année, les fonctionnaires supérieurs de la Direction ont élaboré et formulé des recommandations en vue d'apporter des modifications techniques aux Services d'information et à leurs responsabilités futures.

Des documents ont été présentés à la haute direction. Certains portaient sur l'amélioration des services d'information

destinés au grand public, et les recommandations formulées seront appliquées au cours de la prochaine année financière. D'autres visaient la décentralisation du personnel et des fonctions des Services d'information, soit leur répartition entre les cinq bureaux régionaux. Dans l'intervalle, pour répondre à la demande croissante de renseignements dans les régions, les fonctionnaires supérieurs de la Direction ont tenu une série de colloques d'une journée à l'intention du personnel régional et local, sur les méthodes à appliquer dans leurs activités quotidiennes en matière d'information et de relations publiques.

Un programme d'information a été mis en oeuvre pour la première fois à l'échelle du Ministère, et un programme semblable qui modifiera la méthodologie et le programme sera terminé d'ici la prochaine année financière.

La Direction a assumé des responsabilités qui incombaient auparavant à Information Canada, y compris la diffusion de certaines publications du gouvernement. Un autre service d'Information Canada, la Section de la correspondance nationale, a été transféré au secrétariat du Ministère le 1er avril 1976 et relèvera de la Direction générale de l'information à compter du 1er avril 1977. Ce transfert fait suite à une étude réalisée sur la recommandation de la Direction de l'organisation et des méthodes.

Les Services d'information ont multiplié leur activité afin de faire connaître et comprendre au grand public la nouvelle Loi sur la citoyenneté adoptée le 15 février 1977. Toute cette documentation a été préparée et diffusée dans les deux langues officielles du pays et une partie fut diffusée dans les 31 autres langues utilisées dans les publications ethniques paraissant au Canada. L'annonce, par le Premier ministre, de l'adoption de la Loi, le 15 février 1977, a donné lieu à une réception publique organisée dans les édifices du Parlement. Des réceptions semblables ont suivi dans les grands centres du Canada.

Quant au Programme de promotion de la femme, la Direction de l'information a coordonné la réalisation par l'Office national du film d'une production intitulée Token Gesture ayant pour thème le rôle croissant des femmes au sein de la société. Cette production, qui aborde un sujet sérieux de façon humoristique, a été réservée à la diffusion exclusivement commerciale pendant six mois et, ensuite, diffusée sur une grande échelle par l'entremise des bureaux de l'Office national du film.

Le livre intitulé A nous la parole, qui porte sur un certain nombre de femmes autochtones actives et accomplies, a été rédigé pour le compte du Programme des citoyens autochtones. Il contient des photographies et des témoignages apportés par 50 femmes autochtones notoires, sur leur vie et leur philosophie. On espère que le livre, qui a été distribué à des femmes autochtones dans tout le Canada, constituera une ressource importante ainsi qu'un objet de fierté pour les autochtones.

Une campagne de publicité a été menée dans la presse ethnique afin de promouvoir la politique de multiculturalisme du gouvernement. À titre d'expérience, on a également entrepris une campagne du même genre dans le cadre d'émissions de radio et de télévision ethniques. Une évaluation de l'efficacité de la publicité faite à cette fin dans les organes d'information électroniques se poursuit actuellement.

Un périodique, Nouvelles multiculturelles, qui contient des articles sur les activités ethniques ainsi que sur la compréhension et la collaboration entre les races, a commencé à paraître au début de l'année. Cette publication est de plus en plus demandée.

Au cours de l'année, la Direction a également produit et distribué une brochure intitulée "Le multiculturalisme et le gouvernement canadien" concernant les buts et les services du programme de multiculturalisme.

La Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels a fait l'objet d'une documentation qui sera distribuée à l'échelle nationale aux groupes de clients s'intéressant à la question. Le programme de publicité vise à sensibiliser les groupes intéressés à la nouvelle législation. Une nouvelle version de la brochure Les armoiries, drapeaux et emblèmes floraux du Canada est en cours de révision depuis la fin de l'année financière; elle sera publiée en 1977-1978.

La sous-section de l'audio-visuel et de la production a assuré la coordination créatrice de la présentation de l'ensemble des publications et documents audio-visuels réalisés par la Direction. Elle a fourni des conseils à propos de la conception, de l'impression et de l'orientation cinématographique, et contrôlé la qualité de toute la production.

Elle a planifié et facilité la conception et la production de 26 nouvelles publications, cinq rééditions et divers autres imprimés, puis créé une série de séquences pour la télévision à l'appui du multiculturalisme. Elle a également produit deux films pour l'Enregistrement de la citoyenneté et préparé quatre publications, une pochette de renseignements et une exposition à l'occasion de l'adoption de la nouvelle Loi sur la citoyenneté. Elle a aussi effectué environ 20 missions photographiques pour le compte des cours de la citoyenneté et du multiculturalisme et fourni des diaporamas et diverses pièces d'exposition à l'occasion de quatre autres événements.

Au cours de l'année visée, le Service de nouvelles a préparé, produit et diffusé 111 communiqués de presse, et distribué 27 discours, environ 2 500 cahiers de presse sur le multiculturalisme et 750 autres sur la citoyenneté.

Le Service de création a planifié et rédigé, dans les deux langues officielles, tous les documents produits par la Direction générale de l'information au cours de l'année financière 1976-1977. Ce Service a été chargé de la recherche, de la rédaction, de la préparation, de la révision et de la correction d'épreuves de documents à imprimer ainsi que de la rédaction de quelques discours et de scénarios pour montages audio-visuels. On a de plus fait appel au personnel bilingue du Service pour revoir l'information concernant le Ministère insérée dans des publications externes comme des annuaires, des almanachs, des guides et des revues professionnelles.

Le Service de création a de plus répondu aux demandes de renseignements par téléphone et par lettre. Au cours de l'année 1976-1977, il a distribué plus de 223 719 publications et répondu à 3 957 demandes écrites de renseignements et de publications.

DIRECTION DE LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE ET DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS

Au cours de l'année visée, la Direction a continué à assurer les principaux services de vérification financière et opérationnelle requis par le Conseil du Trésor, et a également effectué un certain nombre d'études opérationnelles.

La préparation du manuel ministériel de vérification a été retardée de quelques mois en raison d'une pénurie de personnel, mais ce manuel sera publié en 1977-1978.

À la demande du Sous-secrétaire d'État adjoint, Gestion intégrée, la Direction a participé à certaines tâches spéciales et a été mêlée de près à plusieurs programmes, à titre consultatif; elle a également assuré la liaison entre le Ministère et les vérificateurs de l'extérieur. En outre, le comité de régie interne, composé de cadres supérieurs de chaque secteur du Ministère, a analysé nombre de rapports de vérification en vue de prendre les mesures qui s'imposent.

Tableau 9 État comparatif des recettes et des dépenses 1976-1977 (en dollars)

Nom du programme	Recettes		Dépenses	
	1975-1976	1976-1977	1975-1976	1976-1977
Administration*	-	-	9 746 961	9 694 702
Expansion du bilinguisme	-	-	114 462 048	166 006 548
Arts et culture**	-	-	8 051 262	7 828 756
Aide à l'éducation	-	-	1 425 061	871 672
Enseignement postsecondaire - paiements de rajustement	-	-	534 992 871	648 700 098
Traduction	-	-	31 796 403	36 633 658
Citoyenneté	1 346 847	1 920 896	48 038 013	48 191 018
Total**	1 346 847	1 920 896	748 512 619	917 926 452

* Comprend l'administration du cabinet du Secrétaire d'Etat, du cabinet du ministre chargé du Multiculturalisme, des bureaux du Sous-secrétaire d'Etat et des Sous-secrétaires d'Etat adjoints, et de toutes les directions générales du Secteur de la gestion intégrée.

** Les dépenses non budgétaires ne sont pas comprises dans cet état comparatif.